



7



1

Baseball, Page S3

Du beurre,
c'est du **beurre**

Cahier Actuel, page B1

Ricardo Larrivé

Chicane de succession
chez les **Colocs**

Cahier Arts et Spectacles, page C1

Dédé Fortin



MONTREAL JEUDI 19 AVRIL 2001 LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE 117^e ANNÉE > NO 176 > 80 PAGES > 6 CAHIERS 60 ¢ TAXES EN SUS EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC > HULL-OTTAWA > 70¢ FLORIDE 1,75 \$ U.S.

Complot éventé

La police interpelle six membres d'un groupuscule se proposant de perturber le Sommet

MARTIN PELCHAT

QUÉBEC — Six jeunes membres d'un groupuscule radical de la région de Montréal, dont un militaire de la Force de réserve de l'armée canadienne et un ex-soldat, ont été accusés hier d'avoir comploté pour perturber les activités entourant le Sommet des Amériques. Un septième est toujours recherché.



La Sûreté du Québec et la GRC enquêtaient depuis l'automne sur ce groupe, décrit hier en conférence de presse comme « très bien structuré » et composé aussi d'étudiants et de journalistes. Mardi, vers 22 h, à la hauteur de Saint-Apollinaire, sur la rive sud de Québec, deux d'entre eux ont été interceptés sur la 20 alors qu'ils roulaient vers la Vieille Capitale.

Dans leur voiture, les policiers ont saisi des bombes fumigènes et des simulateurs de



Photo MARTIN C. CHAMBERLAND, La Presse

La SQ et la GRC ont exhibé hier au Palais Montcalm, à Québec, le matériel saisi lors de l'arrestation du groupuscule radical qui voulait perturber le Sommet des Amériques : masques à gaz, casques, bâtons de baseball, chaînes, bombes fumigènes, fusées routières, simulateurs de grenades, numéros du journal anarchiste Le Trouble, etc.

Voir COMLOT en A2
Autres textes — A3 à A6

Sacré hasard



YVES BOISVERT
AU SOMMET

QUÉBEC — Ça commence quand vous voulez poster une carte postale. Il n'y a plus une damnée boîte postale, ni dans le périmètre, ni dans les rues environnantes, ni nulle part dans le Vieux-Québec, et même passé la rue Cartier. Confisquées pour cause de sécurité.

Ça continue quand vous dévisagez nonchalamment un moustachu en imperméable qui attend le feu vert. Il n'aime pas ça. Il vous apostrophe sur un ton sécuritaire de niveau 2 : « J'peux-tu faire quelque chose pour toi ? »

Vous comprenez que vous êtes devenu parano vous aussi quand vous hésitez à lui répondre :

« Z'auriez pas vu une boîte aux lettres ? » Il croira à coup sûr que c'est pour y jeter une bombe.

Ce n'est vraiment pas le Carnaval, ces jours-ci, à Québec. Ou plutôt, ce l'est : il y a de moins en moins de gens de Québec dans les rues et de plus en plus d'Ottawa. Ils ne soufflent pas dans des trompettes. Ils se promènent avec des petits tuyaux dans les oreilles et sont très concentrés.

Le Vieux-Québec est devenu un drôle d'endroit. On y rencontre presque exclusivement des gens avec un laissez-passer au cou. Délégué, policier, journaliste. Les autres sont des menuisiers. Ils transportent des panneaux de contreplaqué. Ils recouvrent les vitrines. Il y a de moins en moins de neige et de plus en plus de bran de scie rue Saint-Jean. Les bruits de scie circulaire se mêlent aux bruits d'hélicoptères.

Attention, une sirène ! Tout le

Voir HASARD en A2

L'incident des banderoles : une bévue commise... de bonne foi

DENIS LESSARD



Photo AFP

Un employé municipal réinstallait hier l'une des banderoles de bienvenue de Québec enlevées par erreur mardi par une firme travaillant pour le gouvernement fédéral.

QUÉBEC — La guerre des banderoles entre Ottawa et Québec en marge du Sommet des Amériques a pris un tour rocambolesque hier, les deux parties brandissant chacune leur permis municipal pour l'affichage, et blâmant l'autre de ne pas avoir passé un coup de fil avant de déclencher les hostilités.

Selon le responsable de l'organisation du Sommet, Denis Ricard, la compagnie engagée par Ottawa pour installer les oriflammes officielles du Sommet des Amériques, a de bonne foi décroché quelques bandières placées par le gouvernement du Québec sur des poteaux qu'avait réservés, par permis, le fédéral auprès de la Ville de Québec.

« Il n'y a pas eu de commande, ni de l'organisation du Sommet ni à quelque niveau politique fédéral

que ce soit », a affirmé M. Ricard. Quant à l'entrepreneur engagé par Ottawa, « il a un mandat, il a fait son travail, il n'a pas à se soucier de petites guéguerres constitutionnelles sur des drapeaux », a ajouté M. Ricard. Très tôt hier, Serge Gagnon, un employé du Sommet des Amériques, ramenait à Mirabeau, la firme embauchée par Québec, la cinquantaine de bannières de bienvenue de Québec enlevées par l'entrepreneur embauché par Ottawa.

En point de presse, en matinée,

Voir INCIDENT en A2

cyberpresse.ca Les documents publics de la ZLEA ainsi que tous les textes publiés sont disponibles à www.cyberpresse.ca/sommet

La baisse surprise de la Fed fait bondir les marchés



Photo REUTERS

C'était l'euphorie hier sur le parquet de la Bourse de New York lorsque l'indice Dow Jones a bondi de près de 400 points après la baisse surprise des taux directeurs décrétée par la Réserve fédérale.

RÉJEAN BOURDEAU

LA RÉSERVE fédérale américaine a frappé de nouveau, hier, pour contrer le ralentissement de l'économie. La baisse surprise des taux directeurs, de 50 points centésimaux, a fait bondir les marchés boursiers.

Sans même attendre sa réunion du 15 mai prochain, la puissante banque centrale a fait passer le taux des fonds fédéraux à 4,5 % et le taux d'escompte à 4 %. « C'est un effort de stimulation considérable », constate François Dupuis, économiste principal et stratège pour le Mouvement Desjardins. Depuis le 3 janvier, la Fed a réduit ses taux à quatre reprises, pour un total de 200 points centésimaux, ou de 2 points de pourcentage.

Galvanisés par cette baisse du loyer de l'argent et par l'espoir

d'une reprise économique dans les prochains trimestres, les investisseurs se sont rués sur le marché des actions. Hier, l'indice de la Bourse électronique américaine NASDAQ a bondi de 8,1 %, ou 156,26 points, pour terminer la journée à 2079,44. La moyenne des industrielles Dow Jones de la Bourse de New York a gagné 3,9 %, ou 399,10 points, pour afficher 10615,83 points à la fermeture.

L'indice TSE 300 de la Bourse de Toronto a suivi le mouvement. Il a grimpé de 4 % pour terminer la séance au-dessus de la barre des 8000 points pour la première fois depuis le 9 mars dernier. Le TSE a fini la journée à 8131,20 alors que tous ses sous-indices ont bien fait, à l'exception des pipelines. Le

Voir BAISSE en A2
Autres textes en D1

AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Actuel	cahier B	Le monde	A14-A16
Arts	cahier C	Loteries	A2, A7
- horaire spectacles	C6	Montréal Plus	cahier E
- horaire télévision	C4	Mots croisés	D16, S10
Bandes dessinées	D16	Mot mystère	D16
Bridge	E2	Petites annonces	
Décès	E6, E7	- immobilier	D17, D18
Économie	cahier D	- marchandises	D18
Éditorial	A18	- emplois	D18, D19
Êtes-vous observateur	D17	- automobile	D19, E7
	D16	- affaires	D4
Feuilleton	A17, A19	Politique	A10
Forum		Quoi faire	E4
Horoscope	D18		

MÉTÉO Voir page S16
Généralement ensoleillé
Maximum 9, minimum 1



6 21924 98765 1

ma vision est ...

GREICHE SCAFF
OPTOMÉTRISTES

Examen de la vue
Verres de contact
grand choix de montures exclusives
Pour renseignements, appelez
(514) 336-4444
Sans frais 1 877 667-2020

Achetez maintenant et payez en 12 versements égaux sans intérêts.
Avec VISA Desjardins accord D
votre financement est accord D!

DEMAIN DANS LA PRESSE

Crocodile Dundee un jour...

Après treize ans d'absence, Crocodile Dundee, le célèbre chasseur australien, débarque de nouveau sur les écrans avec *Crocodile Dundee in Los Angeles*. La chose est d'autant plus surprenante que Paul Hogan avait pourtant déclaré, et deux fois plutôt qu'une, qu'il ne serait plus jamais question pour lui de coiffer une nouvelle fois le chapeau de son légendaire personnage. L'acteur explique à notre journaliste Marc-André Lusier les raisons pour lesquelles il est revenu sur sa décision. Il sera par ailleurs aussi question du Festival de Cannes puisque tous les détails de la programmation de la plus grande manifestation cinématographique de la planète seront connus.

À lire demain dans le cahier Arts et Spectacles.



POUR NOUS JOINDRE

La Presse

7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9
www.cyberpresse.ca

RÉDACTION (514) 285-7070

Nouvelles générales
general@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Éditorial, Forum
edito@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4816

Actuel
actuel@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Auto, Mon toit, Santé Voyages
aso@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6972

Quoi faire aujourd'hui
quoifaie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

Arts, Spectacles, Cinéma, Livres
arts@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4814

Économie
econo@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-4809

Sports
sports@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 350-4854

Têtes d'affiche
denis.lavoie@lapresse.ca
Télécopieur: (514) 285-6808

RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272
PROMOTION (514) 285-7100
COMPTABILITÉ (514) 285-6892
RECouvreMENT (514) 285-6900

PUBLICITÉ
Les petites annonces : (514) 285-7111
Télécopieur : (514) 848-6287
Lundi au vendredi : 8 h 00 à 17 h 30
Décès et remerciements : (514) 285-6816
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 17 h 30
Détailants : (514) 285-6931
National et Télé-Plus : (514) 285-7306
Carrières et professions, Nominations : (514) 285-7320

ABONNEMENT (514) 285-6911
abonnement@lapresse.ca
Par télécopieur : (514) 285-7039
Lundi au vendredi : 6 h 30 à 17 h 30
Samedi : 7 h à midi / Dimanche : 7 h à 11 h

Envois de publication canadienne
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.
(USPS003692) Champlain N. Y. 12919-1518

LOTERIES | LA QUOTIDIENNE > À trois chiffres : 3-3-4 > À quatre chiffres : 7-4-7-5 | LOTO 6/49 > 11-16-20-25-46-48 Compl. : 5 > Extra : 549896

SUITES DE LA UNE

COMLOT

Suite de la page A1

grenades, ainsi que des bâtons de baseball et des billes d'acier pour lance-pierres. Hier matin, leurs quatre complices allégués ont été appréhendés à Montréal et Laval et leurs appartements perquisitionnés. Deux dispositifs de minuterie et des accélérateurs ont été trouvés.

Selon l'inspecteur Robert Poëti, de la SQ, et le sergent d'état-major Mike Gaudet, de la GRC, les accusés comptaient infiltrer des groupes de manifestants pacifistes, vraisemblablement au cours de la grande marche de samedi, avant de faire des actes violents. On pense qu'ils comptaient ouvrir une brèche dans le périmètre de sécurité pour permettre aux manifestants de s'y engouffrer.

« Ce groupe complotait depuis plusieurs mois dans le but de faire un geste d'éclat dangereux pour les manifestants, les policiers et les citoyens, affirme M. Poëti. Ils avaient planifié des actes à des moments précis, des endroits précis, avec des intentions très claires. »

Le résultat des saisies, les poli-

ciers l'ont exhibé hier dans la vaste salle du Palais Montcalm réquisitionnée par eux pour la durée du Sommet des Amériques. On y trouvait aussi des masques à gaz, des casques, des chaînes, des fusées routières et un marteau. Volés à l'armée à Lac-Mégantic, en Estrie, en mars, les simulateurs de grenades — utilisés lors des entraînements — et les fumigènes auraient pu causer de graves blessures ou provoquer la panique dans la foule, ont souligné les policiers.

Ces derniers ont également saisi plusieurs exemplaires d'un journal anarchiste, *Le Trouble*, qui titrait en mars : « À Québec, en avril, ne te dégaoule pas d'un fil ». Les accusés détenaient aussi une pile de petits tracts exaltant la « stratégie » établie par les radicaux au cours d'affrontements avec la police. Un drapeau rouge et quelques symboles communistes comme la faucille et le marteau étaient bien en vue sur des objets.

La police n'a cependant relié les accusés à aucun groupe connu.

« C'était un groupe qui était en train de se structurer d'une façon importante, pense le porte-parole de la SQ. Ces gens-là faisaient du recrutement et tentaient de regrouper plus de personnes à leur cause. Les têtes dirigeantes font partie des six personnes qu'on a arrêtées. »

D'autres enquêtes sont en cours. « On continue de travailler pour obtenir de l'information et tenter de faire qu'il y ait le moins possible de ces gens-là ici à Québec », a ajouté le policier.

Ces arrestations arrivent à point nommé pour eux, qui ont depuis plusieurs semaines à justifier l'important dispositif de sécurité du Sommet, pris à partie encore hier par la vedette française du mouvement antimondialisation, José Bové. La mise en place du vaste périmètre de sécurité doit débiter à 18 h ce soir.

« L'objectif de cette conférence de presse était tout à fait simple : dire qu'on n'aura pas de tolérance pour les gens qui viennent à Québec causer des problèmes et faire

des actes criminels, a insisté Robert Poëti. Cependant, les gens qui viennent à Québec pour manifester de façon pacifique sont bienvenus et n'auront aucun problème avec les forces policières. »

Les six jeunes, âgés de 19 à 23 ans, ont comparu hier par le truchement du système de vidéocomparution installé à la prison d'Orsainville. La Couronne s'étant opposée à leur remise en liberté, l'enquête sur le cautionnement se tiendra lundi, au lendemain de la clôture du Sommet.

Il s'agit de Serge Vallée, le réserviste de l'armée, d'Alex Boissonneault, ex-militaire, et de Mario Bertoncini, Jonathan Vachon, Roman Pokorski et Victor Quentin. Pierre David Habel, de Montréal, est recherché pour avoir comploté avec les six autres pour commettre « un méfait causant un réel danger pour la vie des gens ». Vallée, qui appartenait au régiment La Chaudière, est accusé en outre d'avoir volé le matériel militaire. Des accusations de possession de substances explosives ont aussi été portées.

L'arrestation de Roman Pokorski a suscité une certaine émotion au Bloc Pot, le parti qui milite en faveur de la décriminalisation de la marijuana. C'est qu'un Roman Pokorski s'est présenté comme candidat pour ce parti lors des élections provinciales de 1998 dans Verdun. Il n'a pas été possible hier de confirmer auprès de la police s'il s'agissait de la même personne, mais au Bloc Pot, on estimait la chose probable.

« Il a été un très bon candidat », se souvient Marc-Boris Saint-Maurice, un responsable du parti. « Je n'ai pas vu de côté radical dans ce gars-là. Après les élections, on l'a perdu de vue. »

Chose certaine, insiste M. Saint-Maurice, et sans présumer des intentions de M. Pokorski, dit-il, le Bloc Pot est un mouvement pacifiste. Ses partisans comptent d'ailleurs participer à la marche pacifique de samedi à Québec, dit-il. « On ne veut pas se mettre du monde à dos en y allant par la manière forte. »

monde se retourne, il se passe quelque chose : deux camions de pompiers tapissés d'autocollants syndicaux défilent dans la rue Saint-Jean. Ça ne sent pas le feu, mais les moyens de pression.

Partout, toutes sortes de policiers. Municipaux, en bleu. La SQ, en kaki. Il en est venu de partout au Québec. « Moi, je viens de Saint-Jean-Port-Joli, lui de Chicoutimi », me dit un vert. Ils sont une dizaine et inspectent leur segment du périmètre en rigolant. Ça change des contraventions.

Ceux de la GRC ont une bande jaune sur le côté des pantalons. Il y en a à pied, en voiture, en moto.

Certains font le guet. D'autres font semblant de rien. Mais même avec un kangourou sur le dos, même avec les cheveux longs, ils ne passent pas toujours incognito. Et tous ces agents travaillent en « étroite collaboration »... mais chacun à sa place.

Hier, première conférence de presse pré-sommet des quatre corps de police. C'est la Sûreté du Québec qui parle en premier. Elle partage la vedette avec la GRC. Ils ont parlé de l'arrestation, mardi soir et hier matin, de six jeunes hommes apparemment équipés pour faire quelques dégâts. Une enquête de six mois, ont-ils dit. Les

journaux anarchistes, les boucliers, les masques, les billes, les lance-pierres, les fusées fumigènes, les grenades de simulation étaient étalés.

Le chef de la police de Québec a suivi. Son service a arrêté un adolescent américain qui portait un couteau et une bonbonne contenant du gaz poivre. Pas sûr qu'il a fait les nouvelles de 18 h. Finalement, le chef de la police de Sainte-Foy. Il n'avait arrêté personne mais souhaitait la bienvenue à tous. On lui souhaitait meilleure chance aujourd'hui.

Il faut avouer que tout tombe en place au moment opportun. Le juge

Gilles Blanchet, de la Cour supérieure, qui déclare le matin que le périmètre de sécurité limite la liberté d'expression, certes, mais de manière « raisonnable ». La Charte est donc respectée. Un jugement détaillé, mais de toute manière, quelqu'un pensait-il vraiment qu'un juge allait faire un trou dans le mur ?

Puis à 16 h 30, au cas où l'on n'aurait pas été convaincu des arguments judiciaires, la police. À 24 heures du bouclage du périmètre de sécurité, on était très content et très fier, à la SQ et la GRC, de prendre l'exemple de ces six jeunes « anarchistes » pour justifier toutes

les mesures de sécurité. Voilà un « hasard » qu'aurait rêvé planifier n'importe quel service de relations publiques de la police...

— Ces arrestations nous montrent clairement que des gens violents viennent ici pour infiltrer les groupes de manifestants pacifiques ; quel pourcentage représentent-ils ? a demandé, inquiète, une journaliste.

Jusqu'ici, c'est six sur une estimation de 25 000. Il risque d'y en avoir d'autres. Mais pour le moment, ceux-là suffisent amplement à la police. Et à la paranoïa urbaine.

la ministre des Affaires internationales, Louise Beaudoin, avait prévenu que ceux qui avaient arraché les bannières de bienvenue de Québec devraient réparer leur erreur.

Mais, plus tard, comme s'il admettait un tort, le gouvernement du Québec a demandé à la Ville de Québec qu'on ajoute, à ses frais, des points d'ancrage sur les fameux lampadaires pour pouvoir y remettre ses bannières.

Le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, qui avait mis le feu aux poudres, s'est fait discret. Il y aurait eu une méprise sur l'interprétation faite par Québec et Ottawa des per-

mis accordés, a-t-on expliqué à son cabinet. Et, plus nuancé que la veille, le maire a expliqué qu'il y a eu une « erreur de bonne foi ».

« Si on dit qu'il y a confusion, pourquoi alors accuser tout le monde ? » a demandé M. Ricard.

Après avoir dit qu'elle ne voulait pas dramatiser l'événement, Louise Beaudoin a évoqué « la fièvre et la paranoïa » des organisateurs fédéraux. « Il y en a qui auraient intérêt à prendre du Valium », a-t-elle laissé tomber.

Rencontrant la presse en soirée, le premier ministre Bernard Landry, à qui on parlait de guerre Ottawa-Québec, a déclaré : « Il y a un

belligérant de trop dans votre question. Nous, on ne s'est livré à rien. Si j'étais de l'autre côté, je ne serais pas fier de moi. »

Le chef de l'opposition, Jean Charest, a déploré « un tel lavage de linge sale en public ». « Je n'ajouterais pas d'huile sur le feu, on parlera de cela après le Sommet », a-t-il précisé.

Sur l'incident des oriflammes, Ottawa et Québec s'accusaient mutuellement d'avoir ouvert le feu sans prévenir l'adversaire. « La simple courtoisie aurait voulu qu'on nous passe un coup de fil avant de les enlever », a dit Mme Beaudoin hier.

secteur des produits industriels, fortement concentrés dans les grands titres technologiques, a volé la vedette avec un gain de 11,4 %. Le titre du poids lourd Nortel Network, qui présente ses résultats financiers trimestriels aujourd'hui, s'est envolé de 16 %, en hausse de 3,80 \$; il s'est établi à 27,50 \$.

« C'est un scénario idéal pour les investisseurs boursiers, souligne M. Dupuis. Les baisses de taux d'intérêt, tant espérées, sont mêmes devancées par la Fed. »

Mardi, la Banque du Canada a

aussi donné un peu de lest à l'économie en réduisant son taux d'escompte de 25 points centésimaux, pour l'établir à 5 %. Cela a porté la baisse totale de son taux directeur à 100 points (un point de pourcentage) depuis le début de l'année.

Même si le marché s'attend encore à de mauvaises nouvelles en ce qui concerne les profits des entreprises, une bonne partie des soubresauts sont anticipés par le marché, soutient l'économiste François Dupuis. « Les investisseurs projettent déjà dans un hori-

zon de six à douze mois », précise-t-il.

Selon l'économiste, l'érosion des bénéfices des sociétés américaines, l'impact de la chute des cours boursiers sur la consommation et le ralentissement qui se manifeste à l'étranger, ont milité pour cette nouvelle réduction des taux de la Fed. Le spécialiste s'attend même à une autre baisse de 50 points centésimaux à la réunion du comité de la Réserve fédérale le 15 mai puisque les statistiques économiques américaines sont encore mixtes.

Guide officiel



5^e édition

du Salon des carrières en haute technologie de Montréal

23 et 24 avril 2001

Lundi : de 15 h à 20 h
Mardi : de 11 h à 19 h 30

Palais des Congrès de Montréal

 Place d'Armes

Inscrivez-vous !

www.ecarrieres.com

Conditions d'admission :

2 années d'expérience et CV obligatoire



(distribution en région métropolitaine)

Un cahier spécial à ne pas manquer samedi dans



2951512

2951514

ACTUALITÉS

Marc F. Tremblay devra se contenter de « manifester » dans un café de la rue Cartier

Le juge Blanchet déclare constitutionnel l'établissement d'un périmètre de sécurité

PAUL ROY

QUÉBEC – Le juge Gilles Blanchet a tranché : le périmètre de sécurité du Sommet des Amériques ne sera pas démantelé. Et l'avocat montréalais Marc F. Tremblay ne pourra pas se rendre manifester à l'intérieur dudit périmètre ce week-end. Seul ou avec d'autres. Si vous le cherchez, samedi, vous risquez davantage de le trouver rue Cartier, « attablé devant un café et un morceau de gâteau au chocolat », qu'à la manif du Sommet des peuples.

« Pour moi, manifester dans un parc où tu peux pas être vu ni entendu (des participants au Sommet), c'est comme manifester dans une île déserte », a indiqué à *La Presse* l'avocat de 42 ans, qui s'est dit « déçu » du jugement Blanchet.

« Au moins, j'aurai fait mon devoir de citoyen. Mais dans tout ce processus, les véritables gagnants, ce sont les casseurs... »

— Les casseurs ?

— Oui, en usant de violence ailleurs (Seattle, Washington, Prague, etc.), ils ont brimé mes droits. »

M^e Tremblay précise qu'il n'est pas un adversaire de la mondialisation. Mais il voulait manifester contre le manque de transparence dans le processus en cours. Et dans sa requête en injonction interlocutoire, il attaqua la constitutionnalité des « mesures de sécurité inhabituelles » du Sommet.

Selon lui, le périmètre de sécurité et l'interdiction d'y accéder portent atteinte à certains de ses droits et libertés garantis par la Charte canadienne : le droit de circuler librement, la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et le droit à la présomption d'innocence.



Photo PC

L'avocat montréalais Marc F. Tremblay devra se conformer à l'ordonnance du juge Gilles Blanchet qui le forcera à rester à l'extérieur du périmètre de sécurité en fin de semaine. Si vous le cherchez, samedi, vous risquez davantage de le trouver rue Cartier, « attablé devant un café et un morceau de gâteau au chocolat », qu'à la manif du Sommet des peuples.

Il réclamait donc l'abandon du périmètre de sécurité ou, à défaut, qu'on lui remette un laissez-passer lui permettant de s'y rendre manifester.

Hier, le juge Blanchet, de la Cour supérieure, a rejeté sa requête. Dans son jugement de 28 pages, il reconnaît que les mesures de sécurité mises en place en vue du Sommet « ont comme effet de restreindre dans une mesure importante deux des libertés fondamentales garanties par l'article 2 de la Charte canadienne des droits et libertés,

en l'occurrence la liberté d'expression et la liberté de réunion pacifique ».

« Toutefois, poursuit-il, en raison des impératifs de sécurité dictés par la nature de l'événement, par son envergure sans précédent au Canada et par les incidents violents survenus lors de sommets de même nature tenus dans le monde au cours des dernières années, les intimés ont convaincu le tribunal que les restrictions en cause s'inscrivent dans des limites raisonnables et que leur justification peut se démontrer dans le cadre

d'une société libre et démocratique. »

Les « intimés » auxquels il fait allusion sont le procureur général du Québec, le procureur général du Canada, la Ville de Québec et le Service de police de la Ville de Québec, qui contestaient conjointement la requête de M^e Tremblay. Celui-ci était cependant appuyé par le Comité de la liberté canadienne, un organisme torontois qui s'était fait reconnaître comme intervenant dans le dossier. Et qui a indiqué hier qu'il porterait la cause en appel, sachant bien toutefois qu'un

Une taupe avait infiltré le réseau

PASCALE BRETON et ANDRÉ DUCHESNE

ROMAN POKORSKI et Victor Quentin, deux des six activistes arrêtés par les policiers hier, se rendaient manifester à Québec mardi soir avec, sans le savoir, une taupe qui avait infiltré leur réseau depuis l'automne dernier.

C'est ce qu'a confié hier leur colocataire, rencontré dans leur appartement du boulevard LaSalle, à Verdun. Les manifestants avaient fait la connaissance de cette « taupe » par le biais d'un militant de confiance.

« Cette personne-là est venue nous rencontrer ici. Je me doutais de quelque chose, mais ceux qui nous l'avaient présentée nous ont dit que tout était correct », a relaté le jeune homme. Hier matin, il a eu la surprise de voir surgir les policiers vers 8h15. Ils ont perquisitionné l'appartement, ont saisi du matériel et ont arrêté le quatrième occupant de l'endroit, a ajouté le jeune homme qui ne voulait pas se nommer, par peur de représailles.

Il affirme que le matériel de ses amis n'était pas destiné à des fins dangereuses, disant que les boucliers étaient fabriqués en plastique et en styromousse. « Il n'y avait pas de bombe non plus, ce que les policiers ont pris pour des détonateurs sont en fait des peinteurs au laser et il n'y avait que des bombes fumigènes », a-t-il dit.

— Et aucune intention violente ?

« Comme tous les manifestants qui se rendent à Québec, c'est certain qu'ils voulaient faire tomber le mur, mais ils n'avaient pas l'intention de blesser personne. Les policiers en mettant épais, c'est de la provocation. »

Germinal et Le Trouble

Les manifestants arrêtés feraient partie d'un groupuscule que les policiers appellent Germinal. Ce nom fait référence à la révolution d'ouvriers des mines du nord de la France, au XIX^e siècle, relatée dans le roman d'Émile Zola.

Le colocataire rencontré n'en fait pas partie, dit-il, mais se décrit quand même comme un militant de gauche. « Les gens qui vont manifester protestent contre la mondialisation des marchés. Nous sommes des étudiants et des travailleurs politisés », a-t-il déclaré en ajoutant que le jour même, il avait perdu son travail, incapable de se présenter au poste avec le brouhaha qui a sévi à l'appartement.

Quant au journal *Le Trouble* dont des exemplaires ont été retrouvés chez les personnes arrêtées, il s'agit d'une publication anarchiste « née d'une quête pour troubler les choses », selon son site Internet. Ses auteurs affirment avoir fondé ce journal parce qu'ils commençaient à trouver la presse anarchiste un peu redondante.

Un des numéros de la publication, qui en compte trois jusqu'à maintenant, propose un éditorial intitulé *Pour aller au devant des troubles !*, un article sur la récente



Photo ARMAND TROTTIER, La Presse ©

Sur la porte de leur petit appartement du quartier Hochelaga-Maisonneuve, Pierre-David Habel et Alex Boissonneault ont accroché une photo de l'avocat felquiste Robert Lemieux brandissant le poing et un écriteau sur lequel on lit « Vivre pour conspirer ».

rencontre du G-20 à Montréal, un autre sur le Service canadien de renseignement et de sécurité qui a le mouvement antimondialisation à l'oeil, un autre sur le football et l'anarchie, etc.

La Presse a également appris que l'appartement occupé par Serge Vallée, rue Louise, à Laval, faisait aussi l'objet d'une surveillance étroite. Un témoin a indiqué avoir aperçu une voiture rôdant dans les environs depuis environ six semaines.

Vivre pour conspirer

Rue Bercy, dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, le petit appartement de Pierre-David Habel et d'Alex Boissonneault, au troisième étage d'un immeuble de quatre logements, se distingue des autres avec ses drapeaux du Québec et des Patriotes accrochés à la galerie.

La porte de l'escalier menant à leur logis était ouverte au moment du passage de *La Presse*. Tout en haut, sur la porte de l'appartement, une photo de l'avocat felquiste Robert Lemieux brandissant le poing, et un écriteau sur lequel on lit « Vivre pour conspirer » donnent une idée des tendances politiques des deux occupants.

Selon des voisins, dont certains ont écarquillé les yeux en apprenant leur arrestation, les deux jeunes hommes étaient somme toute tranquilles, même s'ils écoutaient de la musique à fort volume à l'occasion.

Un témoin qui n'a pas voulu être identifié a raconté que Habel et Boissonneault avaient fait du bruit au cours de la soirée et de la nuit dernière. De plus, la police s'est présentée sur les lieux hier matin afin de remettre la clé de leur appartement au propriétaire.

« Les policiers m'ont dit qu'ils en avaient arrêté un et qu'ils recherchaient l'autre. Ils demeurent là depuis mars 2000 », a mentionné ce voisin.

Avec la collaboration de Jean-Paul Charbonneau

TRIBUNE



À l'occasion du Sommet des Amériques, *La Presse* a invité quelques personnalités à donner leur point de vue sur la mondialisation.

Les interrogations de Felipe Alou, gérant des Expos



« Je me demande si le Sommet des Amériques pourra remédier aux problèmes que l'Alliance pour le progrès des pays des Antilles ou encore la politique du Bon Voisinage n'ont pas été en mesure de solutionner à l'époque du président Reagan. L'important pour moi, c'est le bien-être des gens ordinaires. Or, en République dominicaine, on est encore aux prises avec des problèmes d'eau potable et d'électricité. Au terme de ces rencontres, les gens d'El Cafe, un petit village isolé de la République dominicaine, auront-ils une meilleure qualité de vie ? De plus, j'ai de la difficulté à accepter que Cuba soit exclu de ces rencontres. Encore une fois, la politique a préséance sur le bien-être des gens. Cuba, ce n'est pas uniquement un homme. Il y a surtout des êtres humains qui ont besoin de manger, d'être soignés par des médecins et d'avoir la chance de s'éduquer. Je suis toutefois heureux que ces rencontres aient lieu à Québec. Le Canada a toujours eu la réputation d'avoir de la compassion. On a compris au Canada que les enfants du monde ne veulent rien savoir de la politique lorsqu'il n'y a pas de nourriture sur la table. »

SOMMET DES AMÉRIQUES QUÉBEC 2001

Une fuite confirmerait « le pire scénario »

Les organisateurs du Sommet des peuples dénoncent ce qui s'annonce comme une « Charte des droits et libertés des investisseurs »

FREDÉRIC WAGNIÈRE

LA FUITE d'une partie des textes de négociation de la ZLEA est venue alimenter, hier, les craintes des organisateurs du Sommet des peuples qui estiment qu'il s'agit « du pire scénario qui s'annonce ».

Un groupe américain a en effet obtenu, hier, un chapitre des textes de négociation de la ZLEA, celui qui porte sur les investissements, qu'il a immédiatement diffusé partout sur la planète par Internet. Et ce qu'ils ont vu dans ce texte n'a pas du tout rassuré les experts mandatés par le Sommet des peuples pour en faire l'analyse.

« Rien n'est vraiment décidé »

— Marc Lortie

PIERRE APRIL
Presse Canadienne

QUÉBEC — Dans quelques heures, les sherpas ou représentants personnels des 34 chefs d'État des Amériques auront complété un travail ardu et minutieux de négociation, de préparation et de rédaction de textes et de déclarations qui seront déposés à la grande table du Sommet des Amériques.

Cependant, la dynamique d'une rencontre internationale de l'envergure de celle qui se déroulera dans la Capitale au cours des trois prochains jours fait en sorte qu'il n'y a rien de vraiment définitif au chapitre des idées, des résolutions ou des déclarations. « Je suis ravi de tout ce que les sherpas ont réalisé parce qu'on a donné le maximum dans la préparation de ce qu'on va mettre sur la table des chefs d'État demain et samedi », a affirmé en entrevue Marc Lortie, le représentant du premier ministre canadien.



Marc Lortie

Les 34 chefs d'État ont maintenant en main les mêmes textes, les mêmes projets de déclarations ou de résolutions et ils doivent être prêts à en débattre.

« Quand arrive le moment du Sommet, a affirmé M. Lortie, c'est là que le dynamisme politique s'exprime. »

Pour le sherpa canadien, diplomate de carrière et vieil habitué du monde des relations internationales et des traités commerciaux internationaux, il faut faire taire ceux qui prétendent que tout est déjà « mis en conserve » avant même que ne débute le grand spectacle du Sommet. « On a trop tendance à conclure que ce sont les sherpas qui ont le dernier mot, a-t-il dit, alors qu'il faut vraiment compter sur le dynamisme des hommes et des femmes politiques qui vont se réunir et discuter pendant les trois jours du Sommet autour d'une même table. »

À ceux qui l'ont accusé de faire diversion en parlant davantage de démocratie que de libre-échange au cours des derniers mois, M. Lortie parle des conséquences et des retombées « de la clause démocratique ».

« On dit à ceux qui se présentent ici, à Québec, et qui souhaitent faire des échanges commerciaux entre eux sur une base préférentielle, qu'il y a des valeurs communes très importantes comme celles touchant les droits et libertés individuelles et la démocratie, a-t-il soutenu.

« La clause démocratique qu'on discutera à la grande table du Sommet lance un message à tous ceux qui sont là. Elle dit clairement qu'il y aura des conséquences si vous replongez dans vos vieux démons. »

Quant aux gens du Sommet des peuples, qui s'offusquent de ne pas être admis à la table des chefs d'État pour leur transmettre leurs revendications, le sherpa canadien leur rappelle que son invitation à rencontrer les ministres des Affaires étrangères de chacun des 34 pays, samedi « avant qu'on ferme les livres », tient toujours.

« S'ils ne veulent pas venir, a conclu M. Lortie, je n'y peux rien, mais ils sont toujours les bienvenus. »

« C'est une véritable Charte des droits et libertés des investisseurs », lance l'universitaire Dorval Brunelle, un des spécialistes québécois de la mondialisation. « Certaines parties de ces textes sont encore pires que ce qu'on retrouve dans l'ALENA. » Pour les militants antimondialisation, ces textes s'apparentent au défunt Accord mondial sur les investissements. Ils montrent également que le ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew, a échoué dans son objectif de tempérer, dans une future ZLEA, les textes de l'ALENA.

En gros, estiment ces experts, ces textes — qui datent de novembre

2000 —, s'ils se concrétisaient, pourraient permettre à des entreprises de poursuivre des gouvernements si des « troubles », comme des grèves, des révoltes ou des conflits armés, venaient perturber leurs activités.

« C'est l'idée d'accorder un régime juridique distinct aux compagnies. Et c'est inacceptable », estime M. Brunelle.

Le document, qui tient en 40 pages, est cependant confus parce qu'il contient énormément de suggestions différentes de formulation d'une même proposition. Comment peut-on tirer des conclusions aussi claires d'un document aussi visiblement peu achevé ? « Parce que

les formulations vont du mauvais au pire », répond Maude Barlow, du Conseil des Canadiens. « Les formulations vont toutes dans la même direction, que nous considérons dangereuse. Les entreprises auraient des droits, mais aucune responsabilité. »

Pour Mme Barlow, ce texte sur les investissements laisse également présager le pire en ce qui a trait à l'inclusion des services — éducation, santé, distribution d'eau potable — dans les accords de libre-échange, « l'autre enjeu extrêmement chaud de ces négociations ».

Les organisateurs du Sommet des peuples ont bien sûr l'intention

d'utiliser largement ce document pour montrer « la mauvaise foi » des gouvernements, qui disent exclure certains éléments des négociations et qui les incluent « en cachette ».

Le texte sur les investissements du projet de ZLEA suit les grandes lignes de l'ALENA, que M. Pettigrew a encore une fois dénoncé en mars. Il n'est donc pas surprenant qu'un document du 29 novembre 2000 soit contraire aux vœux du Canada et de ceux qui veulent un contrôle plus strict des investissements directs par le gouvernement du pays hôte.

Mais cela ne signifie pas que le texte n'a pas été modifié depuis les quatre derniers mois.



Photo PC ©

Les manifestants préparent des surprises...

Même si les policiers les attendent de pied ferme, les militants antimondialisation tenteront de bloquer les principaux accès routiers au centre-ville de Québec, demain, premier jour du Sommet des Amériques. Les objectifs « connus » sont la voie rapide menant au centre-ville et les rues environnantes donnant accès au Vieux-Port. Les policiers, pour leur part, sont déjà omniprésents. Pour preuve, ci-dessus, un agent arrête un squeegee.

La ZLEA doit concilier environnement et commerce

Il faut s'inspirer de l'ALENA, croit Pierre Marc Johnson

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Une éventuelle Zone de libre-échange américaine devrait se doter de mécanismes de contrôle de protection de l'environnement identiques à ceux mis en place pour l'accord tripartite entre le Canada, les États-Unis et le Mexique.

Et hormis le Brésil, il faut prévoir que la plupart des pays d'Amérique latine adhéreront à ce principe, estime l'ancien premier ministre du Québec, Pierre Marc Johnson.

M. Johnson, copréside le Symposium hémisphérique sur le commerce et le développement durable, une organisation qui réunit régulièrement 200 experts américains sur les questions environnementales. Des négociations étaient toujours en cours pour permettre aux dirigeants du Symposium de communiquer leurs conclusions aux ministres des Affaires extérieures des 34 pays réunis au Sommet des Amériques.

Pour le comité d'experts, « il est important que les chefs d'État qui se réunissent envoient un signal clair à leur négociateur pour que l'accord de la ZLEA respecte certains objectifs », de résumer M. Johnson.

D'abord, les pays membres d'une éventuelle ZLEA devraient s'engager, dans le préambule de

leur accord, à respecter le développement durable. En outre, les États doivent s'engager à ne pas réduire leurs lois environnementales pour attirer des investissements. Enfin, les grandes conventions internationales — l'interdiction du commerce des produits d'espèces en voie de disparition par exemple — doivent continuer de primer sur les accords commerciaux. Toutes ces dispositions existent déjà dans l'ALENA et devraient être étendues à la ZLEA, estime M. Johnson.

Pour son collègue David Runnalls, président de l'Institut international du développement durable, l'épidémie récente de fièvre aphteuse est l'illustration criante de la nécessité pour les pays de se concerter pour édicter des normes phytosanitaires communes.

Le Mexique : un laboratoire

Pour M. Johnson, la réussite du Mexique à concilier l'environnement et le développement économique sera déterminant pour l'ensemble des pays d'Amérique latine. « Après une expérience de sept ans avec le Mexique, ils voient qu'ils n'ont rien à craindre des dispositions environnementales », estime l'avocat montréalais.

Au début, les pays moins développés craignaient que les États-Unis et le Canada ne se servent des normes environnementales pour protéger leurs marchés, pour faire

du protectionnisme. En outre, ils craignaient que l'adhésion à ces règles ne vienne compromettre leur souveraineté.

Finalement, les pays pauvres craignaient de perdre un avantage comparatif en évitant de se plier à de coûteuses normes environnementales.

Or, l'ALENA est la preuve que ces craintes ne sont pas justifiées. « L'augmentation du commerce à l'intérieur des trois pays fut de 175 % et le Mexique a vu sa part du marché passer de 15 à 22 % sans que les dispositions environnementales ne deviennent des obstacles », observe M. Johnson. « Les craintes économiques liées à l'environnement ne se sont pas matérialisées. »

Le Brésil, à l'inverse, tente depuis des années que l'on dissocie les négociations commerciales des enjeux environnementaux. Il jouit d'un énorme marché intérieur qui lui donne une indépendance certaine. « Pour eux, la ZLEA peut arriver en 2025, ils ne sont pas pressés », d'expliquer M. Johnson.

La décision de Washington de se dissocier du protocole de Kyoto sur l'émission de gaz à effet de serre aura l'effet d'une douche d'eau froide sur les progrès de la défense de l'environnement dans les pays d'Amérique latine, craint M. Johnson. « C'est un message regrettable », résume-t-il.

Warren Allmand déplore le mutisme d'Ottawa

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne

QUÉBEC — La démocratie ne veut pas seulement dire la tenue d'élections. C'est aussi le respect des minorités, la présence de tribunaux indépendants et une répartition équitable de la richesse collective, estime l'ancien ministre fédéral Warren Allmand.

M. Allmand, qui préside un centre international des droits de la personne appelé Droits et démocratie, a sommé hier les chefs d'État qui participeront au Sommet des Amériques de se doter « d'une vraie clause de démocratie ».

M. Allmand a transmis au début d'avril une lettre à cet égard au premier ministre du Canada Jean Chrétien, qui était un de ses collègues dans le cabinet Trudeau dans les années 1970.

Cette lettre est restée sans réponse. « On dirait qu'on négocie avec des fantômes », a-t-il réagi.

M. Allmand a rencontré la presse hier pour communiquer sa déception. Il était accompagné du directeur général du Conseil canadien pour la coopération internationale, Gerry Barr, et de Kjell Jacobsen, secrétaire d'un des plus gros syndicat brésilien comptant quatre millions de membres.

M. Allmand, qui a été solliciteur général dans le gouvernement Trudeau (1972-1976) et député à la Chambre des communes pendant plus de 30 ans, a déploré qu'on exclue Cuba des rencontres internationales sous prétexte de manque de démocratie dans ce pays, tandis qu'on a accepté des régimes comme ceux de Pinochet au Chili ou de Somoza en Amérique centrale.

Il existe déjà des « clauses démocratiques » dans certaines ententes internationales impliquant des pays des Amériques, a signalé M. Allmand.

C'est notamment le cas dans l'accord commercial du Mercosur, qui lie quatre pays d'Amérique du Sud, dans l'accord entre le Mexique et l'Union européenne ou dans la Résolution 1080 de l'Organisation des États américains.

Mais, dans tous ces cas, ces clauses démocratiques sont insuffisantes car elles ne remplissent pas les trois conditions essentielles pour une démocratie valable, croit l'ancien ministre fédéral.

Pour être valables, ces clauses doivent contenir une définition précise de ce qu'est la démocratie.

Elles doivent de plus posséder des critères d'évaluation qui permettent de mesurer si un pays est vraiment démocratique, et prévoir des sanctions adéquates contre les pays qui les transgressent.

Il a déploré que les négociations du Sommet des Amériques entourant la préparation de cette « clause démocratique » aient été secrètes et n'aient pas fait l'objet d'un débat public.

Quant à M. Gerry Barr, il a exigé que toute clause de démocratie incluse dans les accords de libre-échange ait préséance sur le droit commercial.

« En cas de conflit, les droits de la personne et les engagements face au développement durable doivent prévaloir sur les questions purement commerciales », a-t-il dit.

SOMMET DES AMÉRIQUES



QUÉBEC 2001

La star arrive



KATIA GAGNON

QUÉBEC — La star de l’anti-mondialisation est débarquée hier à Québec. José Bové, paysan devenu militant à plein temps, se dit en faveur de tactiques pacifiques pour faire avancer sa cause, mais n’exclut pas de recourir à la violence. Comme à Seattle, où, selon lui, il ne s’est somme toute pas passé grand-chose.

L’arrivée du gaillard coloré à pipe et à moustache, sorte d’Astérix qui personnifie la lutte contre la mondialisation depuis six ans, est venue placer le Sommet des peuples au centre d’un incroyable cirque médiatique. À peine descendu de son taxi, le président de la Confédération paysanne, deuxième organisation en importance dans le monde rural français, a été entouré d’une meute de caméras, qui ont saisi les moindres volutes parfumées de sa pipe. Bové se prête d’ailleurs admirablement à ce jeu médiatique: il pose en souriant avec une boîte de sirop d’érable dans un marché local et surtout, excelle à l’exercice de la phrase-choc devant les journalistes.

«À Seattle, il n’y a pas eu de violence. Quelques vitrines sont tombées, il n’y a pas eu de pillage, il n’y a rien eu. Celui qui me dirait l’inverse n’était pas à Seattle», dit-il de l’événement qui a marqué la naissance du mouvement antimondialisation. Rappelons que les casseurs avaient fait deux millions et demi de dommages à Seattle et que



Photo MARTIN CHAMBERLAND, La Presse ©

José Bové, paysan devenu militant à plein temps, se dit en faveur de tactiques pacifiques pour faire avancer sa cause, mais n’exclut pas de recourir à la violence.

le chef de police avait été forcé de démissionner quelques jours après la rencontre avortée des chefs d’État membres de l’Organisation mondiale du commerce.

Pour Bové, ce sont plutôt les chefs d’État qui «se cachent» à Québec derrière un mur de trois mètres de haut qui font preuve de violence. «Ça me choque qu’on mette sur le même pied des gens qui veulent faire du monde un grand supermarché et les gens qui veulent passer par-dessus une clô-

ture parce qu’ils sont contre ce supermarché, lance-t-il. Si des gens veulent passer par-dessus un mur, les responsables, ce sont ceux qui ont érigé ce mur. La violence, elle est du côté de l’État canadien.»

Le militant français s’insurge d’ailleurs contre les mesures de sécurité en vigueur à Québec, lui qui a failli ne pas pouvoir entrer au Canada à cause de son dossier criminel. «J’ai été choqué de voir comment cette ville a été transformée.

C’est scandaleux qu’un pays démocratique puisse fermer ses frontières aux gens qui viennent protester contre quelque chose qui les concerne directement. Si moi j’ai pu entrer, c’est parce que ça faisait beaucoup de bruit.»

Mais M. Bové, qui vient au Canada à l’invitation du Conseil des Canadiens, un organisme tout ce qu’il y a de plus pacifique, promet de s’en remettre aux stratégies locales. «Face aux États, la violence n’avance pas à grand-chose. Si on

utilise un bâton, on aura en face de nous un fusil; si on utilise un fusil, on aura une mitrailleuse. Je prône la force du faible: la désobéissance civile et l’action directe non violente. Mais on doit parfois se mettre dans l’illégalité parce que quand la loi est injuste, il est immoral de s’y conformer.»

C’est ce qui fait que Bové a été arrêté plusieurs fois dans sa courte carrière de militant antimondialiste. Il a d’abord éclopé d’une peine de 10 mois de prison — qu’il n’a jamais purgée — pour s’être introduit dans les locaux de la firme Novartis et avoir rendu inutilisables des semences de maïs transgénique. Avec d’autres collègues, il démoli un restaurant McDonald’s, à Millau, en France, en 1999. Condamné à trois mois de prison, il interjette appel. Puis, à la rencontre de Porto Alegre, au Brésil, il est arrêté pour avoir arraché des plans de maïs transgénique.

Visiblement, la présidente du Conseil des Canadiens, Maude Barlow, n’était pas tout à fait à l’aise avec les techniques de son invité, même si elle comptait bien profiter de son prestige auprès des médias. «Je n’aurais peut-être pas fait la même chose que José Bové en France. Mais nous n’avons pas à juger des actions que les gens prennent localement», se borne à dire M^{me} Barlow. Le personnage Bové ne fait d’ailleurs pas l’unanimité, même au sein du mouvement antimondialisation. «Il porte un message radicalisé à cause d’actions spectaculaires, mais qui est plus générateur de révolte que de solutions», affirme Jean-François Trogrlic, représentant de la Confédération française démocratique du travail, la première organisation syndicale de France.

Des militants américains ont maille à partir avec Immigration Canada

Un petit groupe d’entre eux pourrait tenter de forcer la frontière à Akwesasne

MARIE-CLAUDE MALBOEUF

BURLINGTON — Plutôt qu’un torrent de 500 jeunes, ce n’est plus qu’un tout petit filet de militants américains qui persistaient hier dans l’idée de forcer la frontière canadienne en se faufilant par la réserve d’Akwesasne, où les Mohawks vont et viennent sans encombre entre l’État de New York et l’Ontario.

«Le projet est en suspens. On ne se déplacera sans doute pas en masse, on va plutôt se disperser vers différents postes-frontières», affirmait en matinée Sarah, qui fait partie des centaines de jeunes Américains opposés au libre-échange ayant choisi Burlington, au Vermont, comme point de départ (ou de repli) pour Québec et le Sommet des Amériques. «Mais on ne peut pas se fier au programme: tout change tout le temps!», prévient l’étudiante dans une pièce encombrée de documents et de caisses de pommes.

«Hier, un groupe de Mohawks est venu nous parler, nous dire qu’on ne sera pas les bienvenus, a expliqué Charlie Goldberg, un militant d’une quarantaine d’année. Notre présence risque de raviver les tensions internes. Et ils vont avoir des ennuis avec le gouvernement canadien s’ils nous font passer.»

Hier, les militants multipliaient toutefois les réunions stratégiques aux quatre coins de la petite ville universitaire. Et Moose, un des organisateurs du voyage, continuait de se préparer au départ. «Les camionnettes vont partir, c’est certain, a-t-il promis. On ne sait pas encore si on passera par la réserve, mais on partira en caravane.»

Il ne s’attend toutefois pas à se rendre très loin. D’après S’ra Desantis, qui coordonne l’hébergement de 700 militants, des douzaines de personnes ont déjà dû rebrousser chemin depuis quelques jours. L’étudiante a elle-même été refoulée par les douaniers au poste de Richford, dans la nuit de mardi à mercredi. «Ils ont appelé la GRC quand j’ai dit que j’allais protester au Sommet.»

Son amie Adrienne Allen a connu le même sort il y a trois jours. La jeune femme de 24 ans a dit aux douaniers qu’elle allait à Québec donner les premiers soins aux manifestants. «Mais ils ne veulent pas qu’on les aide, c’est pour ça qu’ils m’ont refusée, dénonce la jeune fille. D’habitude, je vais au Canada sans problème.» Elle dit avoir été retenue deux heures à la frontière tandis que son autobus Greyhound poursuivait sans elle. Les douaniers ont photographié ses cartes et le contenu de ses bagages, puis l’ont enfermée dans une camionnette pour la conduire du côté américain.

Mardi, ce sont deux leaders syndicaux qui ont été fouillés et ont passé la nuit à Derby Line. Dave Bjorkman et Jeff Crosby étaient invités au Sommet alternatif par leurs homologues québécois. Mais les agents d’immigration ont découvert qu’ils avaient été accusés d’infractions mineures il y a plus de 25 ans.

C’est la preuve que les frontières sont racistes. Que le libre-échange, c’est la libre circulation des capitaux, mais pas des personnes», a commenté S’ra Desantis en reprenant presque mot à mot l’une des réponses-types suggérées dans un petit guide distribué à tous les militants.



Photo ROBERT NADON, La Presse ©

Smug, un des militants qui n’ont pu franchir la frontière canado-américaine, a sorti sa craie pour faire des graffitis antimondialisation sur les briques de Church Street, une avenue piétonne de Burlington.

Ceux qui sont refoulés se replient dans les rues de Burlington. Hier, Smug a sorti sa craie pour faire des graffitis antimondialisation sur les briques de Church Street, une avenue piétonne. D’autres ont préféré suivre le programme officiel, chargé de sessions d’information et de manifs en tous genres. Mardi, un petit groupe a cassé des téléviseurs «pour rendre l’idée qu’il faut tuer les médias, que c’est un mauvais style de vie». Hier matin, d’autres ont distribué des tracts devant l’épicerie Price Choppers pour dé-

noncer la nourriture industrielle. En après-midi, ils ont manifesté contre la compagnie canadienne CPL/REIT, propriétaire de centres de soins. Ses employés sont syndiqués et beaucoup mieux payés du côté canadien, souligne M^{me} Desantis. «La compagnie se vante de venir aux États-Unis parce que les salaires sont plus bas. C’est le parfait exemple de ce qui arrive avec la mondialisation, quand on permet aux compagnies de se déplacer là où elles peuvent le mieux exploiter les travailleurs.»

Les manifestants préparent des surprises aux policiers

MICHEL HÉBERT
Presse Canadienne

QUÉBEC — Même si les policiers les attendent de pied ferme, les militants antimondialisation tenteront de bloquer les principaux accès routiers au centre-ville de Québec, demain, premier jour du Sommet des Amériques.

Les objectifs « connus » sont la voie rapide menant au centre-ville et les rues environnantes donnant accès au Vieux-Port. Toutes ces voies d’accès mènent directement au site du Sommet des Amériques et seront donc fermées à la circulation par le périmètre de sécurité. Un nombre important de policiers y seront présents.

C’est justement pour dénoncer le « mur de la honte » dressé autour du sommet que plus de 3000 manifestants s’y dirigeront demain. « En tout, pour notre journée d’action, on sera 10 000. Il y aura plus de manifestants que de policiers, ça c’est sûr », a précisé un porte-parole du Comité d’accueil (sic) du Sommet des Amériques.

Plusieurs groupes seront impliqués dans cette « action directe » de désobéissance civile, notamment l’organisation montréalaise, GOMM (Groupe opposé à la mondialisation des marchés) et la CLAC, (Convergence des luttes anticapitalistes).

Les manifestants projettent divers types « d’actions directes » : l’occupation d’édifices, le blocage de rues, etc. « La désobéissance civile, c’est tout sauf l’agression physique des individus », a précisé un militant.

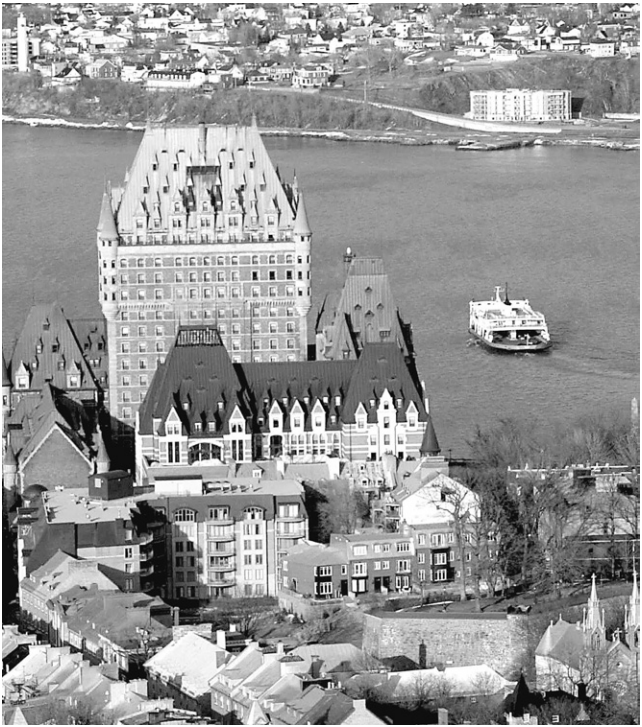
Hier, les organisations de gauche donnaient des cours de « désobéissance civile » et des trucs pour réagir à une bousculade d’un policier ou pour résister passivement à une arrestation. D’autres ont eu droit à des ateliers de « secourisme de rue ».

Les risques d’être arrêté sont grands et une dizaine d’avocats seraient déjà prêts à représenter les éventuels accusés. « Ceux et celles qui bloquent doivent être conscients qu’il y a possibilité d’arrestation même si on veut s’organiser pour que cela n’arrive pas ou le moins possible », indique un communiqué de la GOMM.

Des militants d’autres provinces viendront leur prêter main-forte, tandis que ceux en provenance des États-Unis devraient tenter de franchir la frontière par Akwesasne.

Hier, plusieurs arrivaient des Maritimes, de l’Ontario, de l’Ouest canadien. Ils sont logés dans les cégeps, des locaux communautaires, dans un sous-sol, sur un divan chez les uns et les autres. Les militants invitent les gens à « adopter un militant ».

SOMMET DES AMÉRIQUES QUÉBEC 2001



La ville de Québec est prête à recevoir les chefs d'État des Amériques.

La ZLEA? Connais pas

RICHARD HÉTU
collaboration spéciale

NEW YORK — « Si Samuel de Champlain se retrouvait parmi nous, il serait probablement en faveur de la mondialisation. »

La citation nous vient du maire de Québec, Jean-Paul L'Allier. Elle a été publiée dans les pages du *New York Times*, le 10 avril dernier, pour expliquer pourquoi la plus vieille ville d'Amérique du Nord a déjà été enthousiaste à l'idée d'accueillir le Sommet des Amériques.

Le journaliste du *Times* s'est fait un plaisir de communiquer à ses lecteurs la petite leçon d'histoire du maire L'Allier : « Québec est depuis longtemps une championne du libre-échange, a-t-il dit. C'est vrai depuis sa fondation en 1608 par Champlain, un explorateur perspicace qui a vu en Amérique du Nord la chance d'étendre les horizons commerciaux de la France. »

Mais le Sommet des Amériques ne sera pas la fête du commerce envisagée par le maire L'Allier, ont noté le *New York Times* et les autres grands journaux américains. Depuis Seattle, c'est toujours la guerre appréhendée entre les forces de l'ordre et les manifestants antimondialisation.

« Les autorités policières ont vidé une prison pour détenir les manifestants turbulents, a écrit le correspondant du *Times*, Anthony de Palma. Dans leur zèle pour de prévenir un autre Seattle, elles ont également tenté, sans succès, de forcer Sainte-Foy à interdire le port du foulard pour se cacher le visage. »

Le *New York Times*, le *Washington Post* et le *Los Angeles Times* ont tous parlé du « mur de la honte », du nombre de policiers, des manifestants attendus (jusqu'à 30 000, selon le quotidien de la Californie).

Le 13 avril dernier, le *Post* a cité le ministre Serge Ménard : « Pour faire la paix, il faut se préparer à la guerre. »

Ainsi, les Américains les mieux informés savent que leur président, George W. Bush, s'en va à Québec pour participer à un sommet sur le commerce réunissant 34 pays des Amériques. Ils savent que la violence sera peut-être au rendez-vous, comme à Seattle. Les lecteurs les plus curieux du *Boston Globe* savent même que l'événement donne lieu à une autre guerre de drapeaux et de propagande entre le Québec et le Canada. Le 7 avril dernier, le correspondant du *Globe*, Colin Nickerson, ne s'est d'ailleurs pas gêné pour dire ce qu'il pensait du slogan « Le Québec : une nation des Amériques et d'avenir » et de l'intention du gouvernement péquiste d'en faire la publicité pendant le Sommet.

« Le message a clairement pour objet d'humilier le gouvernement fédéral du Canada devant les leaders de 34 nations des Amériques du Nord et du Sud, y compris le président Bush, a écrit Nickerson. Le Canada souhaite ardemment profiter du Sommet pour démontrer son importance dans les deux hémisphères. »

Mais la très grande majorité des Américains ne lit pas les grands journaux et ne sait rien sur le Sommet des Amériques, sur ses enjeux, sur le débat qu'il soulève au Québec.

La violence des manifestants sortirait peut-être les Américains de leur indifférence. Après tout, plusieurs d'entre eux connaissent Québec, ayant découvert ses charmes en vacances. Mais ils ne se mettraient pas tout à coup à parler de la mondialisation. La ZLEA ? Les Américains ne connaissent vraiment pas.

Il faut dire que l'Amérique du Sud ne pèse pas encore très lourd dans leur balance commerciale. « En excluant les pays de l'ALENA, les exportations des États-Unis leurs partenaires potentiels de la ZLEA s'élevaient à 59 milliards l'an dernier, soit 7,7 % du total des biens américains exportés à l'étranger », a appelé le *Washington Post* dans un article publié dimanche dernier.

« En comparaison, les compagnies américaines ont exporté 203 milliards en Asie, 187 milliards en Europe, 178 milliards au Canada et 112 milliards aux États-Unis. »

Les entreprises américaines voudraient être plus présentes dans les pays sud-américains. Elles ont fait pression sur Bush pour qu'il continue le combat de son prédécesseur pour l'élimination des barrières tarifaires. Elles s'inquiètent de l'avance qu'un pays comme le Canada est en train de prendre au Chili en vertu de l'accord de libre-échange unissant les deux pays.

Mercredi, lors de son premier discours sur le sujet, Bush s'est engagé à conclure les négociations sur la ZLEA d'ici janvier 2005. Il devra convaincre un Congrès divisé sur la question.

À Québec, il en sera à son deuxième voyage à l'étranger en tant que président. Sa visite tombe à une époque où la tension monte entre Washington et les plusieurs grandes capitales.

« Le Sommet des Amériques fournira à Bush une occasion de démontrer qu'il peut coopérer avec les leaders étrangers sur des questions politiques et économiques », a écrit Richard Feinberg, spécialiste des questions internationales, dans un texte publié par le *Los Angeles Times*.

Feinberg craint cependant que l'attention des médias soit détournée vers la violence dans la rue.

« La meilleure réponse aux manifestations serait d'inviter les manifestants légitimes à participer aux rencontres du Sommet, a écrit Feinberg, qui enseigne à l'Université de la Californie à San Diego. Les manifestants pourraient voir de leurs propres yeux que les leaders ne sont pas des bureaucrates anonymes ou des autocrates, mais des individus démocratiquement élus qui tentent de répondre à la même question qu'eux : comment s'assurer que la mondialisation soit plus équitable pour la majorité des gens. »

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Les pays d'Amérique latine craignent que l'intégration prévue par la Zone de libre échange des Amériques ne devienne le synonyme « de la domination économique des pays riches », a soutenu hier le président de la Conférence des parlementaires des Amériques (COPA), le Brésilien Geraldo Magela.

Le Salon rouge de l'Assemblée nationale a été le théâtre hier d'une envolée flamboyante qui n'avait rien à envier aux diatribes passionnées des protestataires inquiets des conséquences de la libéralisation des échanges commerciaux entre les 34 pays d'Amérique.

Dans un discours enflammé, le député fédéral brésilien a souligné la « crainte » des parlementaires des Amériques de voir le processus d'intégration échapper aux politiciens. Devant une soixantaine de députés et sénateurs de toute l'Amérique réunis pour les assises de la COPA, M. Magela a souligné que « cette peur était inévitable car on parle ici d'une zone de libre-échange où les parlementaires sont marginalisés ».

« Les élus devront dire « Oui monsieur » quand on leur présentera des accords préparés par des bureaucrates qui n'ont pas idée des conséquences sociales de leurs décisions », selon M. Magela. Or, dit-il, « ce doit être le politique qui dicte ses règles à l'économie » et pas l'inverse.

Toujours devant les parlementaires des Amériques, le premier ministre Bernard Landry a souligné que la grande Amérique ne saurait se limiter à une zone de libre-échange commercial.

Elle devra être avant tout une « zone de solidarité humaine et sociale », a-t-il lancé dans un discours en bonne partie prononcé en espagnol, « la première langue d'Amérique » a-t-il précisé, au plaisir de son auditoire.

La construction de l'Europe ne s'est pas limitée à la mise en place du Marché commun, a-t-il rappelé. Depuis le traité de Rome de 1957, le continent européen a mis en commun des valeurs de développement social. L'intégration ne peut se contenter de régler des questions matérielles comme le commerce, d'insister M. Landry.

Le Québec « est la partie la plus nord-

que de l'Amérique latine », a-t-il ironisé, décrivant les Québécois comme « des Latins du Nord ». À ce titre, à cause de ses origines, le Québec est dans une situation privilégiée pour faire le pont entre l'Amérique du Nord et celle du Sud.

Jamais l'intégration des économies des pays d'Amérique ne devra déboucher sur l'homogénéisation de leurs sociétés, prévient-il. Cette uniformisation serait une régression.

Pour le chef libéral, Jean Charest, la future Zone de libre-échange des Amériques devra faire une place importante à la protection de l'environnement et au droit du travail. Ces aspects étaient absents de l'entente Canada-E.-U., en 1988. Ils ont été ajoutés lors de la mise en place de l'ALENA, en 1993. « Ce fut un pas modeste, mais irréversible », a estimé M. Charest.

Les avantages du libre-échange commercial sont indéniables : depuis 10 ans, les exportations du Québec ont triplé, a-t-il fait valoir. Mais plus fondamentalement, l'entente commerciale tripartite a fait une place au développement durable, d'insister M. Charest.

La FTQ se lance dans le placement éthique

KATIA GAGNON

QUÉBEC — La FTQ a décidé de faire sa part pour aider les travailleurs du Sud exploités par des multinationales. La centrale syndicale, qui contrôle en tout ou en partie près de 150 milliards dans les caisses de retraite de ses membres, se lancera d'ici quelques années dans le « placement éthique ». Fini les investissements dans les entreprises qui ne respectent pas les travailleurs.

« On ne s'est jamais vraiment beaucoup préoccupés de ça », admet Henri Massé, le président de la FTQ, lors d'un entretien avec *La Presse* en marge du Forum syndical organisé par le Sommet des peuples. « Les entreprises qui mettent des gens à pied voient immédiatement leurs cotes monter en Bourse. C'est comme une loi de la nature. Pourtant, ces entreprises, elles sont financées par nos caisses. On va examiner comment on pourrait avoir plus d'influence. »

Comment ? En menaçant de ne pas investir, ou de vendre les actions d'une compagnie « délinquante ». « On leur dit : c'est fini les investissements dans les entreprises », lance M. Massé. Ou encore en présentant des propositions concrètes lors d'assemblées d'actionnaires pour mettre fin à certaines pratiques. En collaboration avec des syndicats américains, la FTQ tente d'ailleurs, par cette méthode, de discipliner le géant Wal-Mart pour qu'il se donne un code d'éthique pour ses travailleurs du tiers-monde. Wal-Mart s'approvisionnerait chez certains fournisseurs qui exploitent des *sweat-shops* au Honduras.

« On pense qu'on est capable de faire ce genre de placements éthiques sans diminuer le rendement de nos caisses et même en l'augmentant », croit M. Massé, qui donne l'exemple de Teachers, l'énorme caisse de retraite des enseignants de l'Ontario, qui pratique depuis peu ce type de placements avec un succès financier certain.

Aux États-Unis, cette pratique a aussi été mise en vigueur depuis peu. « Nous avons tenu une rencontre récemment à Washington pour mettre en place une stratégie plus large en ce qui a trait au placement éthique. On veut utiliser davantage le pouvoir de nos caisses de retraite. Mais nous en sommes encore aux premiers stades de l'action », indique John Swaney, à la tête de l'AFL-CIO, la plus grande centrale syndicale américaine.

Plusieurs entreprises canadiennes comme américaines sont soupçonnées d'avoir des comportements douteux dans leurs exploitations à l'étranger. Certaines ont été colligées par le groupe québécois Investissement responsable : la pétrolière américaine Occidental Petroleum, par exemple, exploite une réserve pétrolière qui se trouve en plein coeur d'un territoire traditionnel autochtone en Colombie. La canadienne Manhattan Minerals est au centre d'une énorme controverse au Pérou parce qu'elle cherche à excaver un gisement de métal au coeur même d'un village.



Le président du Mexique, Vicente Fox, a été accueilli hier, à Ottawa, par la gouverneure générale du Canada, M^{me} Adrienne Clarkson, à qui il a exprimé les plus délicates marques de politesse.

Fox souhaite des relations plus étroites avec le Canada

Presse Canadienne

OTTAWA — De passage hier à Ottawa pour une visite officielle avant de se rendre à Québec pour le Sommet des Amériques, le président mexicain Vicente Fox a indiqué que son pays souhaitait établir des relations plus étroites avec le Canada.

« Le Canada tient une place toute spéciale dans le coeur des Mexicains, a déclaré le président Fox. Nous partageons plusieurs valeurs démocratiques fondamentales et le respect des droits de la personne. Nous avons, dans le monde, certains intérêts communs que nous voulons promouvoir. »

M. Fox effectuera une visite de deux jours à Ottawa avant de se rendre à Montréal, où il rencontrera le premier ministre Bernard Landry. Il sera ensuite à Québec, demain et samedi, à l'occasion du Sommet.

Le président mexicain devait assister à un dîner offert par le premier ministre Jean Chrétien, hier, en fin de journée, après une rencontre avec la gouverneure générale, Adrienne Clarkson.

Il doit aussi rencontrer les leaders de l'opposition, ainsi que des représentants du secteur privé et d'organisations non gouvernementales.



Vicente Fox

Le taux de décès attribuables au cancer est en baisse au pays

ALEXANDRE SIROIS

LE CANCER fait toujours des ravages au pays, mais le taux de décès attribuables à cette maladie a continué de diminuer en 2001. C'est ce qu'a indiqué hier la Société canadienne du cancer, qui dévoilait les résultats de son étude annuelle sur le sujet.

Selon cette étude, chez les hommes, la régression du taux de mortalité se poursuit depuis 1988. Le taux de décès dus au cancer, qui était cette année-là de 254,7 par 100 000 hommes, devrait s'établir en 2001 à 227,2 par 100 000.

Le taux de mortalité due au cancer a par ailleurs chuté annuellement de manière constante depuis 1970 chez les femmes, si l'on exclut le cancer du poumon des statistiques, puisqu'il est pour sa part en forte hausse. En fait, le taux d'incidence et le taux de mortalité associés au cancer du poumon

sont quatre fois plus élevés qu'en 1972 chez les femmes.

70 % plus de cas en 2015

Il reste que globalement, le taux de décès dus au cancer pour la population féminine, y compris le cancer du poumon, a tout de même chuté au cours des dernières années, mais légèrement. Il se situera à 151,2 pour 100 000 femmes cette année, alors qu'il était de 152,9 pour 100 000 en 1972.

« Il y a plusieurs raisons. Parmi ces raisons, il y a que nous faisons du dépistage. Alors on prend et on traite des cas plus tôt qu'il y a 20 ans. On a donc de bonnes chances de guérir. Une autre raison, c'est que les patients eux-mêmes font de la prévention et adoptent de bonnes habitudes de vie », a indiqué le conseiller médical de la section québécoise de la Société canadienne du cancer, Gaston Bernier.

Malgré ces « bonnes nouvelles », il reste

que selon les estimations les plus récentes, 134 100 nouveaux cas de cancer seront recensés en 2001 au pays, et 65 300 personnes y succomberont. En outre, selon Santé Canada, le nombre de nouveaux cas grimpera de 70 % d'ici 2015, « en raison de l'accroissement et du vieillissement de la population ».

Cette année, la Société canadienne du cancer a décidé de mettre l'accent sur le cancer du côlon et du rectum, troisième forme de cancer la plus courante au pays, tant chez les femmes que chez les hommes.

« On a l'impression, parfois, qu'il n'y a que le cancer de la prostate et le cancer du sein. Mais non, a lancé le Dr Bernier. Quand on regroupe les hommes et les femmes, le cancer du côlon et du rectum est le deuxième plus mortel. »

Cela dit, depuis 1972, le taux de cancer du côlon et du rectum a chuté d'environ 50 % chez les femmes et de 25 % chez les hom-

mes, alors que le taux d'incidence de ce cancer a diminué, depuis 1985, de 19 % chez les femmes et de 8 % chez les hommes.

« Il y a de l'amélioration et il faut essentiellement mettre ça au compte de l'éducation des gens, de la modification des habitudes alimentaires. Faire attention à son alimentation, au Québec, depuis deux ans, tout le monde en parle », a expliqué le Dr Bernier, qui a aussi mis ce progrès en lien avec le dépistage précoce.

La Société canadienne du cancer a par ailleurs manifesté son inquiétude quant à la hausse de l'incidence du cancer du poumon, et de la mortalité qui y est associée, particulièrement chez les femmes. « Il y a plus de jeunes femmes de moins de 50 ans qui meurent du cancer du poumon que d'hommes. Le tabagisme chez les jeunes femmes fait des ravages », a déclaré le Dr Bernier, qui trouve cette situation « inacceptable ».

Un classique Birks

Exclusive à Birks et tirée de la collection Or classique, bague en or jaune ou blanc 18 carats, 550 \$.



BIRKS

O.R. depuis 1879



1240, Square Phillips 397-2511 • Fairview Pointe-Claire
Centre Rockland • Carrefour Laval • Promenades St-Bruno

1 800 682 2622 www.birks.com

Alliance Québec réclame l'accès à l'école anglaise pour les enfants qui ont des troubles graves d'apprentissage

RIMA ELKOURI

Alliance Québec somme la Commission scolaire de Montréal (CSDM) d'informer les parents d'élèves souffrant de difficultés graves d'apprentissage et dont la langue maternelle n'est pas le français qu'ils ont le droit d'envoyer leurs enfants à l'école anglaise.

Dans une lettre envoyée avant-hier à la CSDM, l'avocat Brent Tyler rappelle l'existence, dans la Charte de la langue française, d'une exemption pouvant être accordée aux enfants qui ont un retard scolaire de deux ans ou plus. « Malheureusement, plusieurs parents ne connaissent pas leurs droits », a déploré, en conférence de presse, hier, Anthony Housefather, président du groupe de pression anglophone Alliance Québec.

L'exemption pourrait toucher plusieurs milliers d'élèves dont

l'anglais est la langue maternelle ou seconde, soutient Alliance Québec. Si elle était appliquée à la lettre, à la CSDM seulement, quelque 2000 des 77 000 élèves ainsi que leurs frères et sœurs, pourraient faire le saut à l'école anglaise, estime M^e Tyler. Des chiffres mis en doute par le ministère de l'Éducation, où l'on précise que les commissions scolaires sont « très au courant » de dispositions de la Charte et qu'elles « s'assurent du mieux-être de l'enfant ».

Alliance Québec a demandé à M^e Tyler de se pencher sur les demandes d'exemption d'une dizaine de parents depuis un an.

Le dernier cas dont il s'est occupé est celui de Marcia Samuels, une mère immigrante anglophone du quartier Côte-des-Neiges dont les garçons, Kadeem et Akeem, ont un retard scolaire de deux ans. Kadeem, 10 ans, est en deuxième année, alors qu'il devrait être en qua-

trième. Akeem, huit ans, est en première année, alors qu'il devrait être en troisième. « Son problème, c'est le français. Il pleure parce qu'il est le plus vieux de sa classe », dit M^{me} Samuels, qui croit que ses enfants réussiraient mieux à l'école anglaise. Pour bénéficier de l'exemption de la Charte de la langue française, tous deux ont dû subir une évaluation psychopédagogique. Ils attendent maintenant une réponse de la CSDM.

Alliance Québec somme la CSDM d'identifier d'ici 10 jours tous les enfants qui, comme Kadeem et Akeem, affichent un retard scolaire de deux ans ou plus et pourraient se prévaloir de l'exemption de la Charte et d'informer les parents de leur droit d'envoyer leurs enfants dans une école anglaise. Si la CSDM, qui n'a voulu émettre aucun commentaire hier, refuse de collaborer, Alliance Québec compte porter la cause devant les tribunaux.

L'affaire Latimer: 59% des Canadiens désapprouvent le jugement

CHRISTIANE DESJARDINS

CINQUANTE-NEUF pour cent des Canadiens désapprouvent la décision de la Cour suprême qui a maintenu la peine d'emprisonnement à vie, sans possibilité de libération conditionnelle avant 10 ans, imposée à Robert Latimer pour le meurtre non prémédité de sa fille Tracy.

Ces résultats proviennent d'un sondage Ipsos-Reid commandé par CTV et le *Globe and Mail*, et réalisé entre le 10 et le 12 avril auprès de 1000 Canadiens adultes. Ce sont les Québécois qui sont le plus opposés à cette décision de la Cour suprême, avec une proportion de 68 %. Immédiatement après viennent les résidents de la Colombie-Britannique, à 64 %. Ce sont les Albertains (42 %) qui s'opposent le moins au jugement.

Le sondage débutait par un préambule, dans lequel on rappelait que Robert Latimer avait mis fin à la vie de sa fille parce qu'elle était gravement handicapée et très souffrante, qu'il avait plaidé le meurtre par compassion, et que la Cour suprême avait maintenu le verdict de culpabilité pour un meurtre au second degré, de même que la sentence. La première question posée aux répondants était : « En vous basant sur ce que vous avez vu, lu ou entendu, êtes-vous en accord ou en désaccord avec la décision de la Cour suprême ? »

Dans une autre partie du sondage, on demandait aux répondants s'ils croyaient que la peine imposée à Latimer devait être réduite. La réponse a été « oui » pour 71 % des gens, et ce sont encore les Québécois qui ont été les plus nombreux à adopter cette position (80 %), suivis par les résidents de la Colombie-Britannique (76 %). Les Albertains (59%) et les résidents des provinces de l'Atlantique (63%) ont été les moins nombreux à privilégier cette avenue. Fait à souligner, les personnes de moins de 35 ans sont les plus conservatrices dans ce débat. De fait, 68 % d'entre elles privilégient une réduction de peine, alors que le taux grimpe à 74 % chez leurs aînés.

Living.com VENTE DE FAILLITE

Maynards a été mandaté par la cour américaine des faillites pour conduire une vente de faillite des actifs de la compagnie Living.com. Ce site internet vendait des meubles haut de gamme et accessoires de cuisine, salle de bain et de décoration.

ENSEMBLE DE SALLE À DINNER • SALON • CHAMBRE
BUREAU DE TRAVAIL • LAMPES • CADRES • CARPETTES



TOUT EST RÉDUIT DE

50% de rabais

DU PRIX DE DÉTAIL DE LA COMPÉTITION PROVENANT DES PLUS GRANDS MANUFACTURIERS

Lexington, Stanley, Hooker, Broyhill, Klaussner, Riverside, Natuzzi, Pulaski, Keller

Aussi

PETITS APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS • ARTICLES DE CUISINE • ACCESSOIRES DE MAISON • LITERIE • SERVIETTES • LINGE DE MAISON

VASTE CHOIX PROVENANT DES PLUS GRANDES MARQUES

KitchenAid • Krups • Cuisinart • Delonghi • Braun • Bunn
Fieldcrest • Wamsutta • Calphalon • LeCreuset • Martex J.A.
Henckels • Royal Velvet • Martex • Regal

2 000 000 \$ EN INVENTAIRE MAINTENANT RÉDUIT DE

30% à 60% de rabais

LES PORTES OUVRENT à 9h30

1772 & 1850 boul. Le Corbusier, Laval

Heures d'ouverture: Lun.-Mer. 9h30-18h, Jeu.-Ven. 9h30-21h, Sam. 9h-17h, Dim. 12h-17h

Maynards
DEPUIS 1902

www.maynards.com



LE JOUR

Clarks

LE SAMEDI 21 AVRIL

Venez voir notre nouvelle gamme époustouflante de souliers et de sandales pour le printemps.

Le confort Clarks, reconnu dans le monde entier.

Obtenez un cadeau à l'achat d'un produit Clarks!

En vente chez



4062 St-Denis, Montréal, 514-842-3007

HOLT RENFREW
la liberté d'être.

DITES-LE
AVEC DES FLEURS.

Le soutien-gorge Lejaby. 99 \$.



QUÉBEC : PLACE SAINTE-FOY, [418] 656-6783 • MONTRÉAL : RUE SHERRBROOKE, ANGLES DE LA MONTAGNE, [514] 842-5111
CENTRE ROCKLAND, [514] 738-3500 • www.holtrenfrew.com

CORPORATION SUNLITE DU CANADA EST EN FAILLITE
Meubles de jardin

patio CREATIONS
Div. Aluminium

Solde 52329\$ **EMBASSY**
Collection Embassy comprenant: table 36" x 60", parasol de 7 1/2', base de parasol et 4 chaises assorties (disponible en 4 couleurs)

Solde 48129\$ **MALIBU**
Collection Malibu comprenant: table ronde 54", parasol de 7 1/2', base de parasol et 4 chaises assorties (disponible en 4 couleurs)

Chaises longues, chaises pivotantes et bases de parasol
40% de rabais

Aluminium garanti 7 ans
qualité à prix incomparable

50% de rabais

Jusqu'à épuisement des stocks
75 ensembles par magasins

181 25^{ème} Avenue, Saint-Eustache
Aussi: 600 Saint-Maurice, Trois-Rivières, 2525 Avenue Carling, Ottawa et Club des Aubaines 3955 Fleury Est, Mtl-Nord (coin Pie-IX)

Maynards
DEPUIS 1902
www.maynards.com

Risque de cancer par pollution industrielle: le Québec au 1^{er} rang?

Un classement controversé des pollueurs sur Internet augure mal pour le Québec

MATHIEU PERREAULT

Un nouveau classement des pollueurs canadiens lancé sur Internet par l'Association canadienne de droit de l'environnement est inquiétant pour le Québec. La Belle Province figure au premier rang des provinces pour ce qui est du risque de cancer associé aux polluants industriels, tout juste devant l'Ontario, et loin devant le Manitoba, qui arrive en troisième place.

Par ailleurs, la Colombie-Britannique, l'Ontario et l'Alberta ont toutes émis davantage de polluants que le Québec, trois fois plus dans le cas de la Colombie-Britannique. La première compagnie québécoise à paraître dans le palmarès des rejets atmosphériques figure au 35^e rang de PollutionWatch. Dans le cas des rejets aquatiques, la performance est moins bonne : 10^e rang. La sauce se gâte avec les rejets terrestres — des compagnies québécoises figurent aux 2^e et 3^e rang —, mais le palmarès tient compte des déchets envoyés à l'enfouissement, même sécuritaire.

Rouyn-Noranda aura une mauvais surprise : elle figure au premier rang du palmarès municipal canadien du risque de cancer, tel que déduit des émissions des gros pollueurs. L'arsenic du panache d'une fonderie de cuivre, Noranda, est montré du doigt par PollutionWatch. Mais après avoir pris sommairement connaissance des données, un hygiéniste industriel de la Direction de la santé publique à Rouyn-Noranda a estimé que le risque de cancer dû à l'arsenic est surévalué, jetant un doute sur la crédibilité de PollutionWatch. Plus de 90 % des rejets d'arsenic sont mesurés au haut de la cheminée de la fonderie, a noté Daniel Gagné, de la DSP. « Une bonne partie des rejets à cet endroit voyage au-delà des limites de la ville, dit M. Gagné. Il est impossible de déterminer exactement ce qui tombe à Rouyn-Noranda. Aussi, il n'y a que deux études portant sur cette toxicité. Selon les normes, la quantité d'arsenic dans notre eau devrait susciter plein de

PALMARÈS DE LA POLLUTION AU CANADA		
Pollution atmosphérique		
1-	Ontario Power Generation, Nanticoke, Ontario :	5240 tonnes de polluants
2-	Cabot Canada, Sarnia, Ontario :	4767 tonnes
3-	Synchrude Canada, Fort McMurray, Alberta :	3041 tonnes
35-	Cartons Saint-Laurent, La Tuque, Québec :	668 tonnes
Pollution aquatique		
1-	Ville de Toronto, Ontario :	3437 tonnes
2-	MRC d'Ottawa-Carleton, Ontario :	2668 tonnes
3-	Ville de Toronto, Ontario :	1116 tonnes
10-	Aciers Atlas, Tracy, Québec :	412 tonnes
Pollution terrestre		
1-	Safety Kleen, Corunna, Ontario :	15 540 tonnes
2-	Sécal, Jonquière, Québec :	12 985 tonnes
3-	Ispat Sidbec, Contrecoeur, Québec :	1661 tonnes

cancers, alors que nous n'avons rien observé d'anormal. D'un autre côté, il n'est pas exclu que notre faible population rende difficile la détection d'un nombre anormal de cancers. »

À la DSP de Montréal, le toxicologue Luc Lefebvre a amené de l'eau au moulin de M. Gagné. « Le risque de cancer associé à l'arsenic est évalué d'après la banque de données américaine Iris, qui normalement sert à établir des normes, explique M. Lefebvre. Les critères sont très prudents : par exemple, ils ne tiennent pas compte du potentiel de réparation cellulaire du corps humain. »

Le palmarès électronique est basé sur les déclarations faites au *Registre national de polluants industriels*, compilé par Environnement Canada auprès des gros pollueurs. « Ce genre de classement est plus ou moins utile », commente Alain Gosse, responsable des polluants atmosphériques chez Environnement Canada à Montréal. « Le *Registre* comprend 268 substances, qui ne sont pas toutes toxiques. L'utiliser pour un palmarès est intéressant parce que cela permet de se poser des questions ; mais on ne peut mesurer la toxicité de la pollution de cette manière. Jonquière n'est pas la capitale des déchets du Canada simplement parce

qu'elle arrive deuxième au classement de la pollution terrestre. »

Néanmoins, les écologistes ont profité de PollutionWatch pour marteler leurs messages. En Ontario, les centrales thermiques ont été montrées du doigt, alors que Greenpeace Québec répétait que le classement du Québec au chapitre de la pollution atmosphérique montrait qu'il fallait d'abord et avant tout s'attaquer aux automobiles.

Parmi les autres résultats, La Baie est arrivée 2^e pour ce qui est des cancérigènes reconnus, avec 10 tonnes ; Rouyn-Noranda est arrivée 2^e pour les risques autres que le cancer. Montréal s'est classée 2^e au chapitre des polluants reconnus toxiques pour le développement, de même que celui des toxiques pour la reproduction, à cause des 2,5 tonnes de plomb déversés par l'usine de filtration de la CUM, et des émissions d'une compagnie de Valleyfield, Produits Chimiques Expro. Péro-Canada arrive au premier rang des pollueurs de Montréal avec 149 tonnes dans l'air, suivie par la compagnie Foamex de la rue Jeanne-Mance avec 137 tonnes (essentiellement du dichlorométhane dans l'air), et la CUM avec 129 tonnes dans l'eau.

PollutionWatch
<http://www.scorecard.org/pollutionwatch>

LE PREMIER CENTRE D'IMAGERIE NUMÉRIQUE AU QUÉBEC!



Canon PowerShot S100 699⁹⁹\$

- Appareil photo numérique compact
 - Zoom 2x (35-70 mm)
 - Résolution 2.1 millions de pixels (1600 x 1200)
 - Interface USB
- Incluant : carte mémoire 8 Mo et accessoires



Canon PowerShot G1

- Appareil photo numérique
- Résolution 3.34 millions de pixels
- Zoom 3x équivalent 34-102 mm
- Modes automatique ou semi-manuel
- Accepte : Compact Flash et MicroDrive

1169⁹⁹\$

Incluant : carte mémoire 16 Mo, pile et chargeur



Canon PowerShot Pro90 IS

- Appareil photo numérique
- Zoom 10x optique
- Résolution 2.6 mégapixels
- Interface USB
- Utilise Compact Flash type I et II

Incluant : carte mémoire 16 Mo, courroie, pile et chargeur



L.L. Lozeau
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert
www.lozeau.com | Montréal, Québec

Valide jusqu'au 3 mai 2001
Photos peuvent différer.



• Pédales en aluminium perforé
Un détail de plus vers la perfection...



• Système de distribution à calage variable intelligent (VVT-i)
Souplesse, intelligence, réactivité...

• Accélération: 0 à 100 km/h - 7,1 sec.
• 215 chevaux à 5 800 tr/min.
Les européennes n'ont qu'à bien se tenir...

• Commandes électroniques de la transmission intégrées au volant (E-Shift)
Avis aux amateurs de Formule 1...

Lexus IS 300

Prenez la pole position.

Performance, luxe, fiabilité, souci du détail. La Lexus IS 300 est une berline compacte sportive à propulsion conçue pour vous offrir l'expérience de conduite s'approchant le plus de celle d'une voiture de course. Alors, laissez sortir le pilote qui sommeille en vous et offrez-lui l'expérience Lexus.



À la conquête de la perfection.



Roues en alliage de 17". Toit ouvrant. Phares antibrouillard.
Différentiel à glissement limité Torsen®.
43 800\$ Modèle IS 300 à partir de 38 580\$.
Offres de location disponibles.

Gabriel Lexus Toyota
3333, Côte de Liesse
St-Laurent (Québec)
(514) 747-7777

Vimont Lexus Toyota
255, boul. St-Martin Est
Laval (Québec)
(450) 668-2710

Spinelli Lexus Toyota
561, boul. St-Joseph
Lachine (Québec)
(514) 634-7171
1-800-352-6111

PDSF pour une Lexus IS 300: suffixe B 43 800\$. Cette offre temporaire est disponible par l'entremise des détaillants Lexus participants sur approbation du crédit aux clients au détail admissibles seulement. Frais de transport et préparation de 1 500\$ plus taxes, immatriculation et assurance en sus.
*Les concessionnaires Lexus de Montréal recommandent cet achat parce qu'il constitue un des meilleurs ratio qualité/prix.

OTS: des lacunes dans l'enquête suisse

THIERRY BOINET
Associated Press

GRENOBLE – La deuxième journée hier du procès de Michel Tabachnik devant le tribunal correctionnel de Grenoble a fait apparaître des lacunes dans l'enquête menée en Suisse sur l'Ordre du temple solaire (OTS), après les drames de Cheiry et Salvan, où ont péri 48 adeptes de la secte en octobre 1994.

La justice suisse avait rendu en 1995 un non-lieu concernant les deux « suicides collectifs » sur son territoire. Hervé Joye, un inspecteur de la police fribourgeoise qui a participé à l'enquête, est venu longuement à la barre raconter ce qu'il avait découvert.

« Ce que j'ai vu, c'était l'horreur absolue, il n'y a pas de mots pour le décrire. » Le fonctionnaire a notamment évoqué les similitudes entre les drames en Suisse et celui du Vercors, en décembre 1995 : même sac de plastique sur la tête des victimes, mêmes balles dans la tête, même somnifère (du rohypnol). « Les parallèles entre Cheiry et le Vercors sont frappants. »

L'inspecteur a également raconté un interrogatoire qu'il avait mené, celui de Jean-Pierre Lardanchet, le policier français qui, 14 mois plus tard, tuait, selon les enquêteurs, ses adeptes dans le Vercors : « Il pleu-

rait. <<Plus jamais ça !>> répétait-il. »

« Pourquoi n'a-t-il pas été surveillé et mis sur écoutes à ce moment ? », demande alors M^e Jacques Barillon, avocat de la partie civile. Cependant, l'inspecteur Joye, gêné, ne contredira pas les conclusions du juge d'instruction suisse André Piller, qui s'est prononcé pour une simple affaire de suicide collectif.

Pour M^e Barillon, « l'enquête, en 1994, a été hélas ! appréhendée par une sorte d'erreur de diagnostic, et les mesures qui tombaient sous le sens n'ont pas été prises ». Selon lui, « il aurait été peut-être possible d'éviter le drame du Vercors ».

Et l'avocat d'ajouter : « Je ne présume pas de la bonne foi des enquêteurs. Ils ont fait une erreur de diagnostic, de même qu'il arrive à un médecin de diagnostiquer une mauvaise grippe là où il s'agit d'un cancer. »

Le tribunal, qui consacre cette première semaine d'audience à établir l'histoire de la secte, a ensuite longuement entendu la soprano suisse Evelyne Brunner, ancienne adepte jusqu'au milieu des années 80. Cette dernière a dressé le portrait des dirigeants de l'OTS : « Michel Tabachnik était le fils spirituel de Jo Di Mambro (le gourou), son dauphin » a-t-elle expliqué.

Puis, progressivement, elle a minimisé ses propos et son rôle du chef d'orchestre : « Au cours des années, leurs rapports ont changé ; ils se sont dégradés à partir de 1986 », a-t-elle expliqué avant de

conclure que le prévenu n'avait plus aucun rôle dans la direction du mouvement.

Evelyne Brunner s'est ensuite déclarée « profondément convaincue qu'il y avait quelque chose au-dessus de Jo Di Mambro ». « Je suis persuadée que cette chose existe encore », a-t-elle insisté, avant d'affirmer « avoir peur encore aujourd'hui. »

Pour étayer ses propos, la sexagénaire a raconté le rendez-vous qu'avait eu Jo Di Mambro avec Jean-Charles Marsan, le conseiller financier de la principauté de Monaco, décédé il y a quelques années — une mort sans rapport avec la secte.

« Cet homme tenait des propos de barbouze, il menaçait de <<suicider>> ceux qui ne respectaient pas leurs engagements » dit-elle. La soprano a ensuite évoqué une étrange rencontre du gourou de la secte avec deux hommes « à la mine patibulaire », à Rome : « C'était pire que dans un film » commente-t-elle.

Selon M^{me} Brunner, de nombreux adeptes pensaient qu'il existait une instance suprême au-dessus de l'OTS : « On avait une espèce de crainte mais on ne savait pas ce que c'était. »

Fascinée, comme beaucoup, par cette ambiance et par la paranoïa qu'elle engendrait chez les adeptes, Evelyne Brunner a également déclaré qu'« être dans ce groupe c'était aimer l'aventure ».

Les débats reprennent ce matin à partir de 9 h, avec la poursuite de l'audition des témoins.



Michel Tabachnik, au centre de cette photo, un des leader de l'Ordre du temple solaire, est accusé de participation à une association criminelle. Il est accompagné de son avocat, M^r Francis Szpiner, au premier plan.

Élections en Colombie-Britannique: Ujjal Dosanjh s'en va à la boucherie

GÉRALDS LeBLANC

MÊME SI ELLE ne l'aura gardé qu'un an, la Colombie-Britannique peut se vanter d'être la seule province au Canada à avoir compté un premier ministre sikh.

Ujjal Dosanjh est toujours premier ministre et le sera jusqu'au 16 mai, date des prochaines élections qu'il a décrétées hier, presque cinq ans après l'élection d'un gouvernement néo-démocrate, le 28 mai 1996.

M. Dosanjh, qui a remplacé l'an dernier Glen Clark sur qui pèse des accusations de trafic d'influence, a attendu jusqu'à la toute dernière minute, car tous lui prédisent une raclée comparable à celle subie par une concitoyenne de Colombie-Britannique, Kim Campbell, dont le Parti conservateur fut presque rayé de la carte fédérale après avoir formé deux gouvernements majoritaires d'affilée.

Le sort des néo-démocrates est tel que David Schreck, proche conseiller du premier ministre, a démissionné après que M. Dosanjh eut refusé sa suggestion de concéder la victoire aux libéraux en suppliant les gens de conserver quelques sièges néo-démocrates dans l'opposition.

On a rarement vu parti politique si mal en point après deux mandats majoritaires. Tout d'abord deux premiers ministres ont été forcés de démissionner à la suite de scandale : Michael Harcourt en 1995 et Glen Clark en 1999.

Cette déroute morale se fait sentir dans les sondages puisque les dernières enquêtes placent les néo-démocrates à 17 %, 50 points derrière les libéraux de Gordon Campbell.

Pis encore, lors d'une élection complémentaire en décembre 1999, le candidat néo-démocrate, donc du parti au pouvoir, n'a obtenu que 424 voix, moins que le Parti vert. Du jamais vu dans les annales politiques du Canada !

Ajoutez deux gaffes monumentales du dernier mandat : le faux budget et les traversiers boiteux. Glen Clark s'est fait élire en 1996, par la peau des dents avec seulement 39 % du vote populaire, en truquant les chiffres pour forger un budget excédentaire. Le gouvernement Clark s'est ensuite attiré la risée générale avec ses trois traversiers de 500 millions, un prix dépassant largement les prévisions pour des bateaux mal foutus et presque inutilisables entre la métropole et l'île de Vancouver.

Les deux seuls atouts des néo-démocrates : le dossier sans tache d'Ujjal Dosanjh, beaucoup plus populaire que son parti, et le manque de charisme du libéral Gordon Campbell, beaucoup moins populaire que son parti.

Ce n'est cependant pas assez pour que le réveil de la gauche, dont on parle de plus en plus, se fasse miraculeusement sentir en Colombie-Britannique, où seule la seconde venue de Jésus-Christ pourrait sauver le parti de l'État-providence.

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

19 avril 2001

Page A11 manquante

Le compte à rebours achève pour *Endeavour*

La navette s'envole cet après-midi pour une mission canadienne historique

JUDITH LACHAPELLE

QUAND LE COMPTE à rebours sera écoulé et que la navette *Endeavour* s'envolera bruyamment dans le ciel de la Floride, à 14h41 précises, la fébrilité sera à son paroxysme à l'Agence spatiale canadienne (ASP). Non seulement *Endeavour* transporte-t-elle dans ses soutes la plus importante contribution canadienne à la construction de la Station spatiale internationale *Alpha*, elle compte aussi, comme premier spécialiste de mission, l'Ontarien Chris Hadfield. L'astronaute, qui a été le seul Canadien à visiter la défunte station spatiale russe *Mir* en 1995, deviendra également dimanche prochain le premier Canadien à marcher dans l'espace.

Le lancement de la navette sera suivi attentivement cet après-midi au centre de contrôle de l'ASP à Saint-Hubert, notamment par l'ancien astronaute Marc Garneau, qui commentera en direct l'événement en présence d'un groupe d'élèves. Les internautes pourront suivre en simultané l'opération sur le site www.espace.gc.ca.

M. Hadfield s'envolera pour la seconde fois dans l'espace avec la mission STS-100 d'une durée de 12 jours, en compagnie de six autres membres d'équipage (dont un Russe et un Italien, sous la supervision de l'Américain Kent V. Rominger, soit l'équipage le plus international jamais réuni par la NASA). Il sera responsable de l'installation du nouveau bras canadien spécialement conçu pour *Alpha*. Le Canadarm2, auquel les compagnies québécoises EMS



L'Ontarien Chris Hadfield, l'un des sept astronautes à s'envoler aujourd'hui à bord de la navette spatiale *Endeavour*.

PHOTO AP

Technologies, CAE Électronique et FRE Composites ont contribué, est la première et la principale partie du système d'entretien mobile qui comprendra également une base mobile pour lui permettre de se déplacer sur la structure de la station et une espèce de robot à deux bras qui donnera encore plus d'agilité et de polyvalence au Canadarm2.

Mais même sans les deux autres pièces qui viendront compléter son installation, le Canadarm2 est déjà un engin indispensable pour la poursuite de l'assemblage d'*Alpha*.

Dimanche, après s'être amarré à la Station spatiale à 400 km au-dessus de la Terre, Chris Hadfield et son assistant, Scott Parazynski, enfilont leur combinaison et sortiront d'*Endeavour* pour aller déboulonner le bras canadien de son berceau d'expédition. Le Canadarm2, manipulé par l'un des astronautes qui séjourne actuellement à bord d'*Alpha*, se déploiera pour s'accrocher à la structure de la station. Le Canadarm2 décrochera ensuite le berceau d'expédition, le passera au bras canadien d'*Endeavour*, qui le rangera dans les soutes de la navette. Une sorte de « poignée de main historique », annonce l'ASC.

L'engin canadien se mettra immédiatement à la tâche pour amarrer à la station le cargo européen Raffaello, qui servira à livrer à la station et à rapporter sur Terre des pièces d'équipements. Enfin, les astronautes installeront un sas à la station spatiale, qui permettra à ses occupants d'effectuer des sorties à l'extérieur des modules, sans avoir à attendre la visite d'une navette. À partir de ce moment, *Alpha* deviendra, d'une certaine façon, une station autonome.

Le Canadarm2 a la particularité d'être pourvu d'une « main » à chacune de ses extrémités, qui lui permettra de se déplacer sur la structure de la station en s'agrippant une main à la fois, un peu à la manière d'un ressort « Slinky » qui descend les escaliers. Les astronautes qui séjournent pendant quatre mois dans la station spatiale ont tous appris à manipuler le Canadarm2 aux laboratoires de l'Agence spatiale canadienne de Saint-Hubert.

À la fin de la mission STS-100, le Canada détiendra donc son « laissez-passer » pour avoir droit à une place dans la station spatiale. En plus de pouvoir y mener des expériences scientifiques, des astronautes canadiens pourront espérer faire un jour partie des équipages qui séjournent pendant quelques mois sur *Alpha*. Le Canada a investi plus d'un milliard de dollars dans la conception du Canadarm depuis 10 ans. Le premier bras canadien s'est déployé dans l'espace en 1981.

Les Québécois plus sensibles à la violence envers les jeunes

ALEXANDRE SIROIS

SI UN ENFANT leur apprenait qu'il est victime de violence ou d'agression sexuelle, plus de neuf Québécois sur 10 (91 %) feraient immédiatement part de cette situation à la police ou à la Direction de la protection de la jeunesse.

C'est ce qu'indique un sondage réalisé pour le compte de la Fondation Marie-Vincent, vouée à la prévention et à l'aide aux jeunes victimes de violence ou d'agression sexuelle, qui effectuait hier le lancement de sa campagne de sensibilisation annuelle.

L'an dernier, à la même question, « à peine 70 % » des personnes interrogées avaient indiqué qu'elles auraient réagi de cette façon. Chez Léger Marketing, qui a effectué le sondage du 4 au 8 avril auprès de 1011 personnes, on pense que les résultats de cette année démontrent que les Québécois sont maintenant plus « consciencieux ».

« Il y a eu tellement de rapports médiatiques autour de ça. On pense à des parents qui ont été accusés d'avoir maltraité et même tué leurs enfants, ou à de nombreux cas d'enfants agressés, enlevés ou tués au cours des dernières années. La population est très au fait de ça », selon Michel Simard, de Léger Marketing.

« Il y avait une espèce de tabou qui entourait ça, et je pense qu'il est en train de tomber, a ajouté M. Simard. On ne se mêle pas des affaires des autres, mais on se mêle des affaires des enfants. »

Le président de la fondation, Jean St-Onge, s'est pour sa part dit très heureux de ce changement. « Cette sensibilisation-là fait en sorte qu'en bout de ligne il va peut-être y avoir moins de victimes », a-t-il déclaré.

Le sondage, dont la marge d'erreur est de 3,4 points de pourcentage 19 fois sur 20, révèle également que quelque 90 % des Québécois pensent que de la prévention à ce sujet doit être faite auprès des jeunes de quatre à 12 ans. Quant à savoir quel est le meilleur moyen de prévenir la violence physique et sexuelle faite aux enfants, les Québécois sont plus divisés.

Ainsi, 28,8 % des personnes interrogées estiment que les enfants doivent être la cible de campagnes de prévention, 24,4 % privilégient plutôt des programmes d'éducation pour les parents, alors que 21,4 % jugent qu'il serait plus efficace d'être plus sévère avec les agresseurs.

La fondation, qui met sur pied et subventionne, entre autres, des programmes de prévention destinés aux enfants, tente aussi d'informer les adultes, à l'aide de sa campagne de sensibilisation.

Cette année, cette campagne mise sur la publicité et sur une soirée bénéfice, mais aussi sur le téléchargement de 25 000 « macarons virtuels » disponibles sur le site Web de plusieurs partenaires de la fondation. Ce macaron, sur lequel on a inscrit le slogan « l'enfance pas la violence », sera accessible jusqu'au début du mois de mai.

« On n'a pas encore atteint nos objectifs, a indiqué M. St-Onge, malgré son interprétation des résultats du sondage Léger Marketing. On ne sait pas si un jour on arrivera à une situation de tolérance zéro, mais notre but est de rejoindre le plus grand nombre de personnes possible, à la fois des enfants et des adultes. »

Les procureurs font de la stratégie

Presse Canadienne

LES SEPT membres du conseil exécutif de l'Association des substituts du procureur général du Québec (ASPGQ) se réuniront à Montréal, jeudi, pour établir une stratégie visant à faire aboutir les négociations qui s'éternisent sur leurs conditions de travail.

Lors d'une rencontre tenue mardi avec des représentants du ministère de la Justice et du Conseil du Trésor, les procureurs de la Couronne n'ont pu obtenir aucune offre globale, rapportait mercredi le président de l'ASPGQ, Claude Girard.

ERRATUM

La mauvaise version d'une publicité fut publiée dans notre édition du mercredi 18 avril 2001 (cahier A page 19). Cette publicité concernant la Lexus LS 300 offrait une passe VIP pour le Grand Prix du Canada à l'achat de la voiture avant le 30 avril 2001. Cette passe VIP n'est malheureusement pas disponible. La Presse tient à s'excuser auprès des clients des concessionnaires Lexus de Montréal.

Sports Rousseau

Et Que Ça Roule!

ULTRA WHEELS SQ9 BIOFIT HOMME ET FEMME

- Bottine BIOFIT avec lacage QUICKFIT
- Chassis ALUMINIUM ULTRA HIGH-LOW
- Roues avant 76mm et arrière 80mm
- Roulement à billes ABEC-7

RÉG.: 269.99
199⁹⁹

MISSION PROTO-SI MISSION PROTO-SI jr

- Roues LABEDA SHOOTER 80mm arrière 72mm avant
- Roulements à billes ABEC-3
- Chassis ALUMINIUM VIOLATOR HI-LO MISSION

RÉG.: 229.99
199⁹⁹
JR RÉG.: 199.99
169⁹⁹

ULTRA WHEELS UTAH HOMME ET FEMME

- Bottine "SOFT-BOOT design"
- Roues 76mm x 82A
- Roulements à billes ABEC-5
- Chassis COMPOSITE

RÉG.: 169.99
149⁹⁹

ULTRA WHEELS ST5 HYBRID

- Bottine HYBRID modèle ST5 pour homme et ST5L pour femme
- Chassis ALUMINIUM ULTRA WHEELS
- Roues 76mm x 78A
- Roulements à billes ABEC-5

RÉG.: 229.99
209⁹⁹

ULTRA WHEELS XT3 ET XT3L HOMME ET FEMME

- Bottine BIOFIT avec lacage FAST-FIT SYSTEM
- Chassis COMPOSITE ARCH
- Roulements à billes ABEC-5
- Roues 76mm x 82A

RÉG.: 199.99
179⁹⁹

BAUER X-TRA 6.0 POUR HOMME ET FEMME

- Système de lacage SPEEDLACE
- Bottine COMFORT-FIT spécifique aux hommes ou aux femmes • Chassis ALUMINIUM ANTI-TORQUE avec "VIBSORPTION SYSTEM"
- Roues HYPER HYPERLITE 76mm
- Roulements à billes ABEC-5

RÉG.: 199.99
189⁹⁹

MISSION PROTO-SV

- Roues LABEDA SHOOTER 80mm arrière 72mm avant
- Roulements à billes ABEC-3
- Chassis ALUMINIUM A VIOLATOR HI-LO MISSION

RÉG.: 299.99
249⁹⁹

BAUER VAPOR-1

- Roues HYPER RAZOR EDGE 72mm avant et 80mm arrière
- Chassis ALUMINIUM SHIFTER GT HY-LOW TPUK
- Roulements à billes ABEC-5

RÉG.: 259.99
199⁹⁹

ENSEMBLE DE 16 ROULEMENTS À BILLES ABEC-7 ET QUE ÇA ROULE

39⁹⁹

LAVAL (Méga centre)

VILLE ST-LAURENT
612, boul. Ste-Croix
(514) 747-6072

POINTE-AUX-TREMBLES
12510, Sherbrooke Est
(514) 645-1291

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3597, boul. St-Jean
(514) 626-7235

GREENFIELD-PARK
3261, boul. Taschereau
(450) 926-0660

MONTRÉAL
5916, rue Papineau
(514) 274-4429

LAVAL (Méga centre)
4440, aut. Laval (440)
(450) 681-8440

Heures d'ouverture : MÉGA MAGASIN LAVAL: lundi au mercredi de 9h00 à 18h00, jeudi et vendredi de 9h00 à 21h00, samedi de 9h00 à 17h00 et dimanche de 11h00 à 17h00. Les autres magasins : lundi au mercredi de 9h30 à 18h00, jeudi et vendredi de 9h30 à 21h00, samedi de 9h00 à 17h00 et dimanche de 11h00 à 17h00. DIMANCHE DE PÂQUES FERMÉS. Certains modèles, grandeurs ou couleurs peuvent manquer dans certains magasins. Ces prix solides sont pour la marchandise en magasin et sont en vigueur jusqu'au 30 avril 2001.

2949692A

2949694

+

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

19 avril 2001

Page A13 manquante

CRTC  **Canada**

AVIS PUBLIC DU CRTC

1. L'ENSEMBLE DU CANADA. LES ASSOCIÉS DE CANAL INDIGO demandent l'autorisation de modifier leur condition de licence actuelle concernant les ratios minimums d'émissions canadiennes en supprimant l'exigence visant à respecter les ratios minimums à chaque canal utilisé. Pour plus d'information, veuillez consulter l'avis public, EXAMEN DES DEMANDES: 2100, rue Ste-Catherine O., Montréal (Qc). Si vous voulez appuyer ou vous opposer à une demande, vous pouvez écrire à la Secrétaire générale, CRTC, Ottawa (Ont.) K1A 0N2. Vous pouvez également soumettre votre intervention par fax au (819) 994-0218 ou par courriel à procedure@crtc.gc.ca. Vos commentaires doivent être reçus par le CRTC au plus tard le **7 mai 2001** et DOIVENT inclure la preuve qu'une copie a été envoyée au requérant. Pour plus d'information : 1-877-249-CRTC (sans frais) ou Internet : <http://www.crtc.gc.ca>. Document de référence : Avis public CRTC 2001-42.

 Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

 **LA CENTRALE DES SYNDICATS DU QUÉBEC**
PRÉSENTE

**LA SEMAINE
DU BARREAU
DE MONTRÉAL
TOUT DROIT!**



en collaboration avec

 Ministère de la Justice Canada  Gouvernement du Québec
Ministère de la Justice

24 AU 27 AVRIL 2001
COMPLEXE DESJARDINS

Consultations juridiques gratuites, conférences,
procès simulés, stands d'information

Mardi 24 avril : Journée Le Bel Âge pour les aînés
Mercredi 25 avril : Journée sur le droit du travail
Jeudi 26 avril : Journée jeunesse CSQ
Vendredi 27 avril : Journée sur le droit familial

MÉDICAMENTS GÉNÉRIQUES ANTISIDA

Les groupes pharmaceutiques abandonneraient leurs poursuites contre la loi sud-africaine

d'après AFP

LONDRES — L'organisation caritative britannique Oxfam estime probable que les groupes pharmaceutiques abandonneront leur action en justice contre une loi sud-africaine qui favorise les médicaments génériques pour lutter notamment contre le sida.

« Les signaux montrent que l'action en justice va être abandonnée », a déclaré un porte-parole d'Oxfam, qui a toutefois refusé de confirmer un abandon formel des poursuites par la majorité des groupes pharmaceutiques.

À Pretoria, le procès intenté par 39 compagnies pharmaceutiques a été ajourné hier, d'abord pour quatre heures puis jusqu'à aujourd'hui. Un avocat des compagnies a indiqué hier au tribunal qu'une négociation visant un « règlement global » était en cours.

« Nous souhaitons continuer certaines discussions qui pourraient rendre inutile la poursuite des procédures », a déclaré Fanie Cilliers au juge Bernard Ngoepe à la reprise du procès hier matin.

Un des avocats des compagnies, Nico Vermaak, a dit que les discussions avec le gouvernement se prolongeaient parce qu'elles étaient « très complexes » et qu'elles avaient « mis quatre ans à démarrer ». « Nous avons beaucoup de travail à faire », a-t-il souligné.

Les compagnies pharmaceutiques bloquent depuis plus de trois ans par leur action en justice la loi sud-africaine de 1997 qui donne au ministre sud-africain de la Santé le pouvoir de passer outre les brevets de propriété intellectuelle pour importer, attribuer des licences ou produire des copies à bas prix des médicaments de marque contre le sida et d'autres maladies.

Les ONG qui mènent une campagne d'ampleur internationale pour la levée de la plainte des compagnies ont interprété l'ajournement comme une victoire.

Les militants présents dans le prétoire bondé ont entamé l'hymne national sud-



Photo AP

Jeune manifestant lors de la 13^e Conférence internationale sur le sida qui s'est tenue en Afrique du Sud l'été dernier.

africain « Nkosi sikelele' iAfrika » (Dieu bénisse l'Afrique) et lancé le vieux cri de guerre de la lutte anti-apartheid : « Amandla ! » (pouvoir).

Le secrétaire général de la puissante centrale syndicale COSATU, Zwelinzima Vavi, a déclaré : « Nous sentons l'odeur de la victoire. »

Mais la ministre sud-africaine de la Santé, Manto Tshabalala-Msimang, s'est montrée prudente sur l'issue de la négociation. « Le verre peut toujours se casser au dernier moment, alors vous ne pouvez pas dire que je suis optimiste », a-t-elle déclaré après le premier ajournement de la journée.

Le quotidien britannique *Financial Times* affirmait hier que cinq des principaux groupes pharmaceutiques mondiaux seraient prêts à retirer leur plainte et qu'ils tentaient de convaincre les 34 autres plaignants. Le groupe britannique GlaxoSmithKline, numéro un mondial, le suisse Roche, les américains Merck et Bristol Myers-Squibb, ainsi que l'allemand

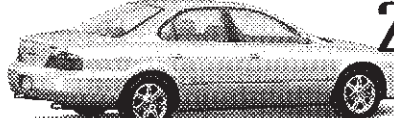
Boehringer Ingelheim, se sont réunis mardi soir pour tenter de convaincre les 34 autres compagnies pharmaceutiques plaignantes de retirer leur plainte contre le gouvernement sud-africain, a précisé le quotidien sans citer ses sources.

Les compagnies pharmaceutiques assurent que certains aspects de la loi de 1997 mettent en péril toute leur industrie. Selon elles, en remettant en cause les droits de propriété intellectuelle, on en revient à diminuer leurs revenus et par là-même la mise au point de nouveaux médicaments.

Mais la campagne des ONG, qui accusent les compagnies pharmaceutiques de faire passer leurs profits avant le droit à la vie de millions de malades des pays pauvres, a eu des effets désastreux pour l'image des firmes dans l'opinion publique mondiale.

D'autant plus que le procès se déroule dans le pays qui compte le plus grand nombre de séropositifs au monde : 4,7 millions à la fin de l'an 2000, soit un Sud-Africain sur neuf.

ACURA LAVAL
2500, boul. Chomedey, Laval
Intersection de la 440, voisin Carrefour Laval (450) **682-4050**
*Transport et préparation en sus. 950\$ photo indicative seulement Taxes, immatriculation en sus.

Acura 3.2 TL 2001 P.D.S.F. 36 000\$*
225ch.

Incluant: ☒ Climatisation ☒ Moteur V6 VTEC de 225ch. ☒ Boîte SportShift séquentiel ☒ Sièges chauffants en cuir ☒ Chaîne sonore Bose avec lecteur CD ☒ Cossins gonflables avant et latéraux (SBS) ☒ Phares haute intensité (HID). Et beaucoup plus...

JACOB
Lingerie

Simplement sexy
tous les jours

SOUTIEN-GORGE COUSSINÉ 38\$
CULOTTE BRÉSILIENNE 16\$

Obtenez un **certificat-cadeau*** de 10\$ à l'achat d'un soutien-gorge et d'une culotte de notre collection Simplement sexy

Offre valable du 8 au 28 avril
*Applicable à votre prochain achat.



Jacob Lingerie : 1220 Ste-Catherine ouest, 4067 St-Denis, Promenades de la Cathédrale, Carrefour Laval, Centre Rockland, Galeries d'Anjou, Promenades St-Bruno.

DécoiffeZ3.



Accélérez. Frémissez.

BMW Z3 2001 à 499\$ par mois. C'est définitivement la fièvre du printemps qui nous monte à la tête.

Et ce n'est pas uniquement pour son prix ou pour son esthétique exceptionnelle que l'on choisit la Z3. Vous avez maintenant le choix entre deux nouveaux moteurs de plus grosse cylindrée, donc plus performants. Optez pour un 2,5 litres ou un 3,0 litres, lesquels ne consomment pas plus d'essence que les moteurs précédents offerts sur la Z3.

Faites comme le soleil et pointez-vous à toute vitesse. Goûtez à la liberté, au contrôle et au plaisir de conduire les cheveux au vent.

A partir de:

499\$ par mois

Les offres sur tous nos modèles sont disponibles sur bmwmontreal.ca

Offre valable sur le modèle Z3 2.5 2001 neuf, manuel, de base. Les taux de location sont ceux offerts exclusivement par les services financiers BMW et sont disponibles auprès des concessionnaires participants, conditionnellement à l'approbation de crédit. Profitz du programme **dépôt de sécurité multiple** pour obtenir un taux d'intérêt encore plus avantageux. Les mensualités de 499\$ sont basées sur un contrat de crédit-bail à terme de 36 mois, avec un versement initial ou une valeur de reprise minimum de 5 860\$. Le taux de financement est de 4,9%. Valeur résiduelle garantie de 28 140\$. Des frais de 0,15\$ du km s'appliquent sur la portion du kilométrage excédant 16 000 km par année. Premier versement et dépôt de sécurité exigés. Fret, transport et préparation en sus. Consultez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour connaître tous les détails. Cette offre prend fin le 30 avril 2001. Photo à titre indicatif seulement. Certaines options démontrées ne sont pas offertes sur le modèle de base. Entretien inclus pendant 3 ans ou 60 000 km, selon les intervalles recommandés par BMW.

 **Le plaisir de conduire.™**

Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
Montréal
(514) 731-7871
www.bmwcanbec.com

Laval
BMW Laval
Nouvelle adresse
2450, boul. Chomedey, Laval
(450) 682-1212 / (514) 990-2269
www.bmwval.com

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert
16710, Route Transcanadienne
Kirkland
(514) 695-6662 / (514) 343-3413
www.jalbert-auto.qc.ca

Rive-Sud
Park Avenue BMW
8755, boul. Taschereau Ouest
Brossard (450) 445-4555
Montréal (514) 875-4415
www.parkavenuebmw.com

MONDE

Tentative de putsch au Burundi: l'armée veille

L'effet de surprise passé, l'armée a repris le contrôle à Bujumbura

d'après AFP

BUJUMBURA – L'armée a repris le contrôle à Bujumbura hier soir après une tentative de putsch menée par un petit groupe de jeunes militaires qui s'étaient retranchés dans les locaux de la radio-télévision nationale.

« La situation est de plus en plus maîtrisée. Pour le haut commandement et pour les membres des forces armées, le message lancé par les mutins est nul et non avenue », a déclaré à plusieurs radios privées le ministre de la Défense Cyrille Ndayirukiye, appelant la population au calme.

Le président Buyoya, qui se trouve à Libreville pour des pourparlers de paix interburundais, a pu joindre son entourage qui lui a affirmé que la situation « était sous contrôle » dans la capitale, a rapporté en début de soirée le vice-président sud-africain Jacob Zuma dans la capitale gabonaise.

Selon Zuma, « M. Buyoya a été en mesure de parler avec son ministre de la Défense, son chef d'état-major et son directeur de cabinet qui lui ont assuré que la situation était sous contrôle. Ils avaient déjà envoyé sur place des

soldats pour entourer la radio et désarmer » les jeunes soldats.

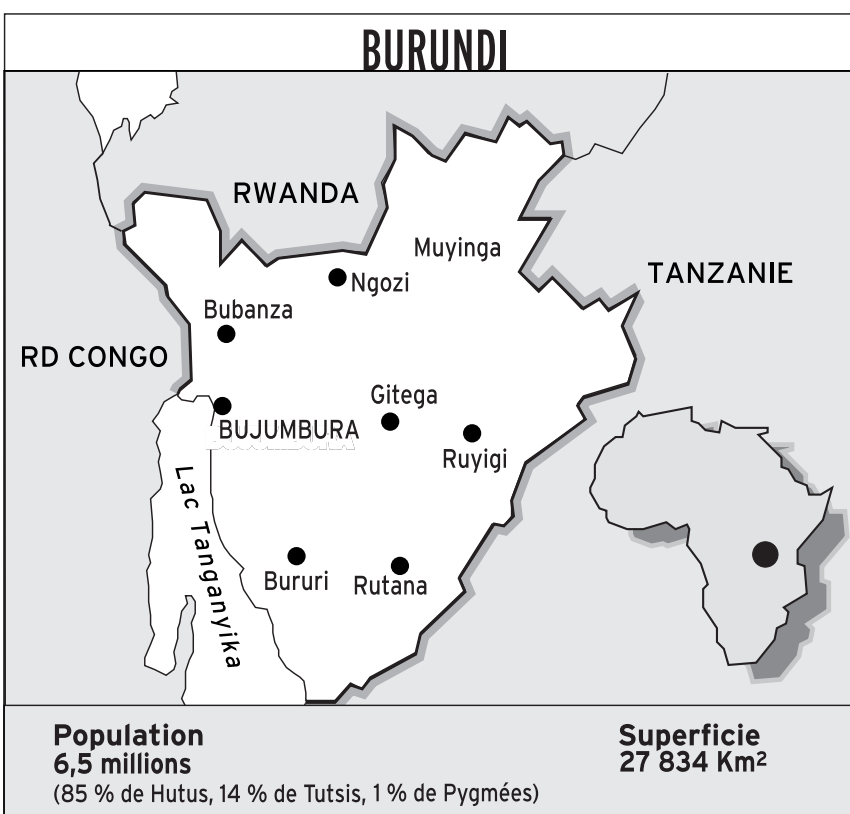
Selon une source militaire haut placée à Bujumbura qui a requis l'anonymat, la tentative, lancée par un jeune officier tutsi, le lieutenant Pasteur Ndkarutimana, « a échoué ».

À 21h, des militaires loyalistes encerclaient toujours, depuis plus de deux heures, la radio nationale où se trouvaient les putschistes. « Nous ne voulons pas casser la radio, nous voulons négocier avec eux pour qu'ils rendent les armes », a précisé un militaire.

La situation en ville était calme en fin d'après-midi, avec une circulation de voitures et de passants presque normale et sans présence militaire particulière.

Le président Buyoya, un Tutsi au pouvoir depuis un coup d'État en 1996, se trouve depuis mardi à Libreville, où il participe à des négociations de paix inter-burundaises avec notamment le chef du principal mouvement rebelle hutu, les Forces pour la défense de la démocratie (FDD), Jean-Bosco Ndayikengurukiye.

Dans l'après-midi, un groupe de militaires tutsis du camp de Gakumbu, proche de l'aéroport, a pris le contrôle de la radio nationale, après quelques échanges de coups de feu qui n'ont pas fait de victimes, ont indiqué des témoins.



Selon un officier supérieur, « on a été totalement surpris. On était en train de travailler et puis quelqu'un nous a téléphoné pour nous annoncer que la radio était prise par les mutins », au nombre d'une vingtaine selon un employé de la radio.

Un militaire qui s'est présenté comme le lieutenant Ndkarutimana, parlant au nom d'un « Front

de la jeunesse patriotique » a annoncé sur les ondes la suspension du président, du gouvernement et du Parlement, ainsi que la fermeture des frontières et de l'aéroport et l'instauration d'un couvre-feu.

Selon la radio, ces putschistes ne refusaient pas l'accord de paix signé le 28 août 2000 à Arusha (Tanzanie) par le gouvernement et

l'opposition hutue et tutsie pour mettre fin à la guerre civile, mais récusait les signataires, accusés de rechercher des postes et non le bien du pays.

Dans le même temps, le ministre burundais des Relations avec le Parlement, Eugène Nindorera a affirmé qu'il continuait à travailler malgré l'annonce de la suspension du gouvernement.

Le Burundi est le théâtre depuis 1993 d'une guerre civile entre l'armée et le régime, dominés par la minorité tutsie, et les rebelles hutus.

L'accord d'Arusha, qui prévoit un partage plus équitable du pouvoir, n'a pas été signé par les principaux groupes rebelles, les FDD et les Forces nationales de libération (FNL). Les deux mouvements ont intensifié depuis quelques mois leurs attaques.

L'application de l'accord d'Arusha bute également sur la désignation d'un président pour entamer une période de transition de trois ans. La majorité des partis hutus et tutsis ont récusé le major Buyoya pour occuper ce poste et présenté leurs candidats. Buyoya a pour sa part affirmé que la transition ne pourrait débuter qu'une fois un cessez-le-feu signé avec les rebelles.



Obtenez plus pour moins durant les Jours Étiquettes Rouges de Toyota.

COROLLA CE plus

- Moteur 4 cylindres de 1,8 litre et 125 ch avec VVT-i • Véhicule à faibles émissions (LEV)
- Cotes de consommation MANUELLE – 7,3/5,3 L/100 km – 39/53 mi/gal. Ville/Route¹ • Bloc central
- Radio AM-FM avec lecteur de CD et montre intégrée • Miroir de pare-soleil pour conducteur et passager avant
- Ancrages pour sièges de bébé • Verrous de protection pour enfants à l'arrière • Pare-chocs de couleur assortie

770 \$* en valeur sûre

- Système d'accueil sans clé et verrous de portières assistés • Enjoliveurs de roue complets • Climatiseur
- Banquette arrière divisée 60/40 • Pare-boue avant et arrière • Moulures protectrices latérales



Financement au détail de **1,9 %**** jusqu'à 36 mois ou location de **219 \$***** par mois pendant 48 mois.

CAMRY CE plus

- Moteur 4 cylindres de 2,2 litres et 136 ch • Véhicule à émissions ultra faibles (ULEV)
- Cotes de consommation AUTOMATIQUE – 10,1/6,8 L/100 km – 28/42 mi/gal. Ville/Route¹
- Pneus Dunlop P205/6R15 avec pneu de secours grandeur normale • Banquette arrière divisée 60/40 • Bouches de chaleur à l'arrière • Pare-boue avant et arrière • Accès au coffre de l'intérieur
- Verrous de protection pour enfants à l'arrière • Enjoliveurs de roue complets

1 010 \$* en valeur sûre

- Climatiseur • Radio AM-FM avec lecteur de CD et 4 haut-parleurs • Glaces et verrous de portières assistés
- Régulateur de vitesse • Rétroviseurs de couleur assortie à télécommande assistée • Système d'accueil sans clé



Financement au détail de **1,9 %**** jusqu'à 36 mois ou location de **299 \$***** par mois pendant 48 mois.

SIENNA CE plus

- Moteur V6 de 3,0 litres et 210 ch avec VVT-i (maximise l'efficacité) • Véhicule à faibles émissions (LEV)
- Cotes de consommation AUTOMATIQUE – 12,4/8,8 L/100 km – 23/32 mi/gal. Ville/Route¹
- Verrous de protection pour enfants aux portières latérales • Ancrages pour sièges de bébé
- Radiocassette AM-FM avec lecteur de CD et 4 haut-parleurs • Deux portières latérales arrière coulissantes
- Banquette arrière divisée 50/50, rabattable, amovible et coulissante avec inclinaison du dossier
- Climatiseur jumelé • Débembueurs de glaces latérales • Glaces latérales arrière pivotantes à verre teinté

987 \$* en valeur sûre

- Régulateur de vitesse • Glaces et verrous de portières assistés • Éclairage d'accueil
- Dispositif « oubli de clé » • Maintien temporaire du courant • Graphiques aux revêtements latéraux
- Rétroviseurs extérieurs à télécommande assistée • Immobilisateur du moteur

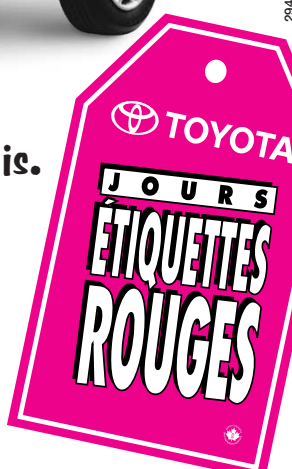
Financement au détail de **1,9 %**** jusqu'à 36 mois ou location de **299 \$***** par mois pendant 48 mois.

TOYOTA

1 888 TOYOTA-8 • www.toyota.ca



Plans de location/financement de Toyota Crédit Canada Inc. Approbation du crédit requise. ¹Cotes de consommation (ville/route) basées sur les Corolla CE Plus/ Camry CE Plus/ Sienna CE Plus de l'année-modèle 2001 pour le moteur indiqué. *Montant de la contribution du fabricant pour les caractéristiques décrites. ** Exemple de financement : 20 000 \$ à 1,9 % par année équivalant à 572 \$ par mois pendant 36 mois. Frais d'emprunt de 592 \$ pour un total de 20 592 \$. Aucun acompte requis. Frais d'immatriculation, de transport et de préparation, assurance et taxes en sus. *** La location est basée sur une location-bail de 48 mois et d'un taux de location des 7,9 %/ 5,9 %/ 5,9 % sur la Corolla CE Plus, la Camry CE Plus et la Sienna CE Plus respectivement (modèles BR12EM-B avec boîte manuelle, BG22KP-B avec boîte automatique, ZF19CS-B avec boîte automatique). Acompte de 3 045 \$/ 3 945 \$/ 5 475 \$ ou échange équivalent. Premier paiement et dépôt de garantie de 275 \$/ 350 \$/ 350 \$ exigés au moment de la livraison. Coût total de la location de 13 557 \$/ 18 297 \$/ 19 827 \$ et prix de l'option d'achat de 8 200,80 \$/ 11 759,90 \$/ 14 472,15 \$ basés sur un maximum de 96 000 kilomètres. Des frais de 0,07 \$/ 0,10 \$/ 0,10 \$ s'appliquent pour chaque kilomètre supplémentaire. En fonction d'un PDSF de 17 085 \$/ 25 565 \$/ 29 535 \$. La location comprend un maximum de 995 \$/ 1 095 \$/ 1 245 \$ des frais de transport et de préparation. Offres valables sur tous les nouveaux modèles Plus 2001 loués ou achetés avant le 31 mai 2001. **** Certaines conditions s'appliquent. Le concessionnaire peut louer/vendre à prix moindre. Voyez votre concessionnaire Toyota participant pour plus de détails.





Bénin | Le mystère persiste

LE TRAVAIL d'identification de la quarantaine d'enfants à bord de l'*Etireno* n'avait toujours pas commencé hier à Cotonou pour tenter de déterminer s'il s'agit de victimes présumées d'un trafic, alors que l'affaire suscite de plus en plus de réactions à l'étranger. Selon les dernières informations, les enfants débarqués dans la nuit de lundi à mardi au terme d'une odyssée de deux semaines en mer, n'ont pas encore fourni d'informations précises sur leur voyage. Les 14 membres d'équipage et le capitaine devaient être interrogés hier par la police. — d'après AFP

Algérie | Violences

QUATRE CIVILS ont été tués lundi dans une attaque terroriste contre deux résidences familiales à Berrouaghia et deux islamistes armés ont été abattus le même jour dans un accrochage avec les services de sécurité dans la région d'Aomar, rapportait hier le quotidien *Le Matin*. Les attentats contre les familles de Berrouaghia ont coûté la vie à une jeune fille de 16 ans et à un père et ses deux enfants de 10 et cinq ans. Le même journal rapporte qu'un groupe armé affilié au Groupe salafiste pour la prédication et le combat (GSPC) a perdu deux de ses hommes lorsqu'ils ont été surpris par des militaires. — d'après AP

Russie | Déchets nucléaires

LES DÉPUTÉS russes ont approuvé hier en deuxième lecture un projet de loi controversé mais lucratif autorisant l'importation de déchets nucléaires, malgré l'opposition des écologistes et de la population qui espèrent encore que le projet soit bloqué.

L'interdiction d'importer des déchets nucléaires en Russie demeure en vigueur mais le texte approuvé hier modifie la loi sur la protection de l'environnement qui autorise « l'importation temporaire » de déchets nucléaires avant de les retraiter. Le texte ne fixe aucune limite dans le temps à la levée de cette interdiction. — d'après AFP

Turquie | Crise carcérale

LA GRÈVE de la faim des détenus turcs qui protestent contre une réforme des prisons a fait un quatorzième mort hier, quelques heures après l'annonce par le ministre de la Justice de l'imminence d'une solution, selon l'Organisation turque des droits de l'homme (IHD). Erden Can Yildiz, 41 ans, est mort à l'hôpital d'Ankara, a déclaré le président de l'IHD, Husnu Ondul. Depuis le 21 mars, douze prisonniers et deux proches de détenus sont décédés des suites de ce mouvement entamé en octobre dernier pour protester contre la création de nouvelles prisons à la sécurité renforcée. — d'après AFP

Avion-espion : les discussions piétinent, Washington menace de les suspendre

MARTIN FACKLER
Associated Press

PÉKIN – Impasse entre Washington et Pékin. Les États-Unis ont menacé hier de suspendre les négociations avec Pékin, ouvertes le jour même, si la Chine refusait toujours de discuter de l'éventualité du retour de l'avion-espion saisi le 1^{er} avril à la suite d'une collision avec un chasseur chinois.

La première séance de discussions, qui a duré deux heures et demie hier à Pékin, n'aura servi qu'à réitérer des positions inconciliables et à dresser un constat de désaccord.

« Non-productif », a résumé le porte-parole de la Maison-Blanche Ari Fleischer : aucun progrès n'a été enregistré, chaque partie a présenté sa version des événements et la question du retour de l'avion n'a pas été réglée.

Face à cette impasse, l'ambassadeur des États-Unis en Chine, Joseph Prueher, devait informer Pékin que Washington exigeait une réponse à sa demande de rétro-

cession de l'avion. Faute de « discussion productive » sur le sujet, Washington ne voit pas l'intérêt d'une deuxième séance de négociations, prévue au départ pour aujourd'hui.

Avant la rencontre, les Américains faisaient pourtant savoir qu'en privé, les Chinois avaient promis « une approche non polémique, franche et directe ». Mais à la même heure, les médias officiels accusaient eux Washington d'avoir redoublé d'hostilité. Un durcissement intervenu dès que les 24 membres d'équipage de l'avion-espion, retenus pendant 11 jours dans l'île de Hainan, ont posé le pied sur le sol américain.

La délégation américaine était menée par le sous-secrétaire à la Défense Peter Verga et composée de huit membres, la plupart militaires, et la chinoise par Lu Shimin, directeur général du département des Affaires nord-américaines et océaniques du ministère des Affaires étrangères.

Parmi les Américains se trouve aussi le général Neal Sealock, attaché militaire à Pékin, principal interlocuteur des soldats américains pendant leur captivité et spécialiste de l'EP-3E, qui lui serait toujours dans l'île de Hainan, aux mains des experts chinois, comme l'indiquent les photos satellites.

Les Américains sont déterminés à obte-

nir la restitution de l'avion de la Navy, tandis que la Chine exige que Washington cesse ses vols de surveillance près des côtes chinoises. Ce à quoi les États-Unis ont d'ores et déjà opposé une fin de non-recevoir

Les positions divergent également sur les circonstances et responsabilités de l'accident : la Chine exige toujours que la partie américaine soit reconnue « entièrement responsable », tandis que Washington affirme que c'est Wang Wei, le pilote chinois disparu, qui a provoqué l'accident en volant trop près d'un appareil américain plus gros et plus lent que son F-8.

Depuis la libération, jeudi, des 24 membres d'équipage de l'avion-espion, Washington affirme que son appareil volait en ligne droite lorsqu'il a été frappé : une version contestée par Pékin.

De surcroît, selon le porte-parole de la Maison-Blanche Ari Fleischer, le président George W. Bush aurait demandé à la délégation américaine de « poser des questions incisives (aux Chinois) sur la manière dont ils interceptent les vols » près de leur territoire.

cyberpresse.ca La chronologie de la crise de l'avion-espion, ainsi que les textes publiés, peuvent être consultés à www.cyberpresse.ca/chine.

Attentat contre des Serbes au Kosovo

L'explosion de la bombe a fait un mort et quatre blessés à Pristina

ALEXANDRE PEYRILLE
Agence France-Presse

PRISTINA, Yougoslavie — Un Serbe a été tué et quatre autres blessés dans l'explosion d'une bombe hier après-midi en plein centre de Pristina, le chef-lieu de la province à majorité albanaise du Kosovo.

« Une action de cette nature, au moment où un cadre institutionnel provisoire est en préparation, est la pire des manières pour la population du Kosovo de dire qu'elle est prête à prendre son futur en main », a déclaré le commandant Fergus Smith, porte-parole de la Brigade multinationale de la KFOR.

Selon la Force multinationale de l'OTAN au Kosovo (KFOR), une « violente explosion » s'est produite à 14H50 et a soufflé une voiture garée devant un bâtiment administratif yougoslave.

Son conducteur, Aleksandar Petrovic, est mort, une passagère a été grièvement blessée et trois autres personnes ont été blessés lors de l'explosion provoquée par

une charge de 5 à 10 kilogrammes, selon Andrea Angeli, un porte-parole de la MINUK.

À Belgrade, le ministère serbe de l'Intérieur a précisé que les cinq victimes étaient des employés du ministère qui travaillaient pour le Comité gouvernemental yougoslave pour le Kosovo. Ces employés, selon une source serbe à Pristina, sortaient de leur travail lorsque l'engin a explosé.

La MINUK et la KFOR n'ont pas pu préciser les circonstances de l'attentat. Le porte-parole de la MINUK, Michael Keats, a cependant indiqué que la charge explosive était placée sous la voiture.

Des experts se sont ensuite affairés autour de l'épave de la voiture qui a été complètement détruite. Une autre voiture garée à proximité a été sérieusement endommagée.

Les Serbes sont régulièrement la cible de violences au Kosovo, province de Serbie à majorité albanaise administrée par les Nations unies depuis juin 1999 et la

fin des bombardements de l'OTAN sur la Yougoslavie.

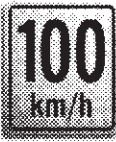
Ils reprochent à l'ONU et à la KFOR de ne pas être en mesure d'assurer leur sécurité de manière efficace et de laisser les « extrémistes albanais » faire régner la terreur.

Quelque 100 000 Serbes, selon différentes estimations, vivent encore au Kosovo, où ils ne représentent plus que 5 % des deux millions d'habitants, presque exclusivement des Albanais. Selon le Haut-Commissariat de l'ONU aux réfugiés (HCR), 200 000 Serbes ont quitté le Kosovo depuis l'arrivée de l'ONU.

Ils vivent principalement dans le nord du Kosovo, frontalier de ce qu'ils appellent « la Serbie centrale ». Ils sont environ 50 000 à vivre dans la région de Kosovska Mitrovica, Leposavic et Zubin Potok. Les autres habitent cloîtrés dans des enclaves serbes disséminées dans la province, d'où ils ne sortent que sous escorte de la KFOR.



UN PRIX QUI FERA BATTRE VOTRE CŒUR À



La A4 1.8 T • Moteur turbocompressé de 1,8 litre et 170 Ch • Technologie des 5 soupapes conçue pour la piste • Traction avant FrontTrak^{MC} ou légendaire traction intégrale quattro^{MD} • Transmission automatique à 5 vitesses avec système Tiptronic^{MD} en option • Sentez-vous votre cœur s'emballer ?



AUTO STRASSE INC.
5905, autoroute Transcanadienne
Saint-Laurent QC
(514) 748-6961

AUTOMOBILES E. LAUZON
1384, boulevard Labelle
Blainville QC
(450) 430-1460

LES AUTOMOBILES NIQUET
1905, boulevard Sir Wilfrid Laurier
Saint-Bruno QC
(450) 653-1553

LES AUTOMOBILES POPULAR
5441, rue Saint-Hubert
Montréal QC
(514) 274-5471

PARK AVENUE VOLKSWAGEN AUDI
8805, boulevard Taschereau
Brossard QC
(450) 656-4811

Taux de location-bail
4,9 %

L'Avantage Audi^{MS} : Services d'entretien périodique sans frais maintenant offerts pendant 4 ans ou 80 000 kilomètres.

Location de 469,11 \$ par mois pendant 36 mois; taxes, immatriculation, enregistrement et inspection de prélivraison en sus. Acompte de 4550\$ ou échange équivalent, dépôt de garantie remboursable de 520 \$ et première mensualité de 469,11 \$ requis. Montant dû au début du bail : 6144,11 \$. Bail fermé de 36 mois offert aux clients admissibles par Audi Finance chez les concessionnaires participants. Livraison au plus tard le 30 avril 2001. Taux calculé en fonction du PDSF de la Audi A4 quattro 1.8 T berlina 2001 de 37 990 \$ avec Celebration pkg., transmission manuelle à 5 vitesses et des frais de livraison de 605 \$. Total des mensualités : 18887,96 \$. Contribution du concessionnaire requise pouvant modifier la transaction finale négociée. Assurances et certaines responsabilités financières éventuelles en fin de bail assumées par le locataire. Frais de 0,20 \$/km pour le kilométrage supérieur à 20 000 km par an assumés par le locataire. Taux de location-bail calculé en fonction d'un taux d'intérêt annuel de 4,9 % pour 36 mois. Prix réels fixés par le concessionnaire. Demandez les détails au concessionnaire. « Audi », « quattro », « A4 » et l'emblème des quatre anneaux sont des marques déposées de AUDI AG. « FrontTrak » est une marque de commerce de AUDI AG. « Tiptronic » est une marque déposée de Dr. Ing. h. c. F. Porsche AG. « Avantage Audi » est une marque de service de Audi of America, Inc. © Audi Canada 2001. Pour en savoir plus sur Audi, composez le 1 800 367-AUDI ou visitez notre site Web, à l'adresse www.audi.ca

FORUM

Plus qu'un simple cirque

Les effets théâtraux des opposants au Sommet des Amériques font malheureusement oublier les véritables enjeux de cette rencontre

NANCY HUGHES ANTHONY

L'auteure est présidente et chef de la direction de la Chambre de commerce du Canada.

Le Sommet des Amériques aura lieu demain et les réfractaires au commerce ont déjà commencé leur spectacle. Or, il est grand temps que les Canadiens sachent exactement quels principes sont en jeu à Québec. Ce n'est certes pas la démocratie, comme les opposants au sommet voudraient nous le faire croire. Après tout, ce sont les dirigeants de 34 gouvernements démocratiquement élus qui se rendront à Québec. Les enjeux du sommet, ce sont plutôt les avancements sur le plan des droits de la personne, la connectivité, la lutte contre les drogues illicites, le développement de la démocratie et les échanges commerciaux.

Ces questions ont beaucoup d'importance car elles définissent nos relations avec nos voisins des Amériques.



Nancy Hughes Anthony

Mais, pour les entreprises canadiennes et les millions d'hommes et de femmes dont les emplois dépendent des exportations, ce sont les discussions du sommet sur l'avancement de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) qui sont particulièrement cruciales pour la création de richesses et d'emplois. Sans les échanges commerciaux, la vie des Canadiens serait plutôt morne. Non seulement les consommateurs seraient privés des nombreux produits importés qu'ils apprécient et auxquels ils s'attendent, mais les industries canadiennes subiraient des pertes, ou disparaîtraient bientôt, faute de pouvoir exporter vers des marchés étrangers. Ce n'est sûrement pas ce que les opposants au sommet envisagent. La valeur totale des échanges de biens et services a atteint près de 7 billions \$ US en 1999, selon l'Organisation mondiale du commerce. Manifestement, aucun pays n'est autosuffisant.

Au Canada, un emploi sur trois dépend des exportations. Il est donc évident que nous devons négocier un accord commercial avec les autres pays de l'hémisphère. En restant chez nous et en nous opposant à une ZLEA, nous empêcherions le Canada d'exporter ses produits dans une région qui abrite plus de 500 millions d'habitants. Par contraste, le fait d'élargir nos débouchés à l'ensemble des Amériques contribuera à pré-



La frontière entre Windsor, en Ontario, et Detroit, au Michigan.

server les emplois des Canadiens et à garantir un meilleur niveau de vie à l'ensemble de notre population.

Bien que nombre d'entreprises canadiennes commercient et investissent déjà dans les Caraïbes et en Amérique centrale et du Sud, des partenariats avec ces marchés émergents profiteraient à de nombreuses autres entreprises. Grâce à la ZLEA, les entrepreneurs canadiens pourront plus facilement faire affaire dans les Amériques. Il suffit de se rappeler ce qui est arrivé à la suite de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis (ALE) et de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Les Canadiens se sont prévalus de ces accords commerciaux et en ont profité.

Selon le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), les exportations canadiennes à destination des

États-Unis et du Mexique ont augmenté de 80 % et de 65 % respectivement dans les premières cinq années en régime d'ALENA. Les exportations représentent désormais plus de 40 % de notre produit intérieur brut, en hausse par rapport à 25 % il y a dix ans seulement. Le fait que cette croissance du commerce soit survenue après l'ALE et l'ALENA n'est pas fortuit.

Ces ententes commerciales ont également eu des retombées sur le plan de l'emploi au Canada. En effet, plus d'un million de nouveaux emplois ont été créés depuis janvier 1994 et aujourd'hui le taux de chômage s'établit à 6,9 %, le taux presque le plus bas en 25 ans.

Bien que les grandes corporations canadiennes soient au premier plan des discussions sur le commerce international, de nombreuses petites et moyennes entreprises

ont augmenté de 80 % et de 65 % respectivement dans les premières cinq années en régime d'ALENA. Les exportations représentent désormais plus de 40 % de notre produit intérieur brut, en hausse par rapport à 25 % il y a dix ans seulement. Le fait que cette croissance du commerce soit survenue après l'ALE et l'ALENA n'est pas fortuit.

Ces ententes commerciales ont également eu des retombées sur le plan de l'emploi au Canada. En effet, plus d'un million de nouveaux emplois ont été créés depuis janvier 1994 et aujourd'hui le taux de chômage s'établit à 6,9 %, le taux presque le plus bas en 25 ans.

Bien que les grandes corporations canadiennes soient au premier plan des discussions sur le commerce international, de nombreuses petites et moyennes entreprises

ment est l'inclusion d'un mécanisme de règlement des différends qui permet à un investisseur de poursuivre l'État d'accueil devant un tribunal arbitral international. Ce processus de règlement des différends a déjà permis à un peu plus d'une dizaine d'entreprises de poursuivre les gouvernements canadien, américain ou mexicain. Parmi ces poursuites, quelques-unes ont déjà été réglées et parmi elles, deux retiendront plus particulièrement notre attention : la poursuite d'Ethyl contre le Canada et celle de Metalclad contre le Mexique.

Ethyl, une compagnie américaine, produit du MMT, un additif ajouté à l'essence afin de faciliter le raffinage du pétrole. Craignant les effets de ce produit sur l'environnement et la santé de gens, le Canada en a interdit l'importation et le transport interprovincial en juin 1997. Le Canada dut toutefois retirer sa législation à la suite d'une poursuite de quatre provinces qui alléguaient qu'Ottawa ne pouvait pas agir de façon à empêcher le commerce entre les provinces. Ce changement de législation n'empêcha toutefois pas Ethyl de poursuivre le Canada en vertu du mécanisme de règlement des différends incluse dans le chapitre 11 de l'ALENA. Soulignant que la décision d'Ottawa n'était pas basée sur des preuves mais uniquement sur des soupçons, Ethyl accusa le Canada d'avoir exproprié ses biens pendant la période où la législation avait été en vigueur. La décision du gouvernement canadien d'interdire l'exportation et le commerce interprovincial du MMT aurait nui à la possibilité d'Ethyl de faire du profit et, par le fait même, l'aurait empêché de jouir pleinement de ses biens et de sa propriété. Le Canada a réglé l'affaire par une entente à l'amiable et a accordé une indemnisation de 13 millions \$ É.-U. à Ethyl.

L'autre cas concerne la compagnie américaine Metalclad, qui a poursuivi le gouvernement du Mexique pour un bris de contrat assimilé à une expropriation par les avocats de la compagnie. C'est en 1991 que Metalclad reçut la permission du gouvernement

exportent activement leurs biens et, de plus en plus, leurs services. Selon le MAECI, 70 % de nos exportateurs sont des petites entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million \$. Une entente commerciale avec les Amériques créera donc des débouchés pour toutes les entreprises canadiennes, et non pas uniquement pour les grandes corporations, et rehaussera l'activité économique dans toutes les collectivités du pays.

Les ententes commerciales contribuent également à l'uniformisation des règles du jeu. En effet, elles incluent des règles uniformes qui régissent les modalités d'échange et prévoient des mécanismes de règlement des différends commerciaux. La certitude associée aux règles encourage les entreprises à chercher de nouveaux marchés et à investir.

En plus d'encourager ces investissements, il faut les protéger. Récemment, la Chambre de Commerce du Canada et ses membres ont fait savoir clairement au ministre du Commerce international, Pierre Pettigrew, que la ZLEA doit prévoir des mesures de protection des investissements. En fait, nous croyons que ces mesures devraient être intégrées à tous les accords commerciaux, étant donné que le Canada est un exportateur net de l'investissement direct étranger.

Une contrepartie est essentielle. Le Canada a besoin de l'investissement étranger. Les investisseurs méritent d'être traités de façon juste et équitable au Canada — tout comme les investisseurs canadiens dans les autres pays.

À l'instar de l'investissement, le commerce est une voie à double sens et la ZLEA ne fera pas exception. Le Canada ne sera pas le seul à en bénéficier. Oui, il y aura des avantages pour nous — même sur le plan du commerce régional. Mais, pour les pays des Amériques marqués par un taux de chômage élevé et une pauvreté rampante, la ZLEA est une excellente nouvelle : leurs économies vont croître et le développement économique va leur fournir des ressources pour s'attaquer aux problèmes sociaux.

Sans la ZLEA, et d'autres ententes commerciales, la prospérité et les emplois futurs de nombreux Canadiens seraient sérieusement menacés. Les échanges commerciaux sont essentiels pour le Canada, et nos voisins des Caraïbes et d'Amérique latine semblent les partenaires idéaux. Mais comme toutes les communautés, nous avons besoin d'un environnement d'échange axé sur des règles favorisant les relations ouvertes et positives, qui permettront aux 34 pays, développés ou en voie de l'être, de bénéficier de la relation.

Les effets théâtraux des opposants au Sommet des Amériques font sans doute oublier les véritables enjeux de cette rencontre, pour l'instant. Mais lorsque le Sommet débutera, nous devons respecter la légitimité avec laquelle notre premier ministre et les autres dirigeants démocratiquement élus qui participeront au sommet entameront les discussions et poursuivront les négociations sur la Zone de libre-échange des Amériques.

Le droit de l'investissement : de l'ALENA à la ZLEA

RÉMI BACHAND

L'auteur est chercheur au Centre d'étude sur le droit international et la mondialisation (CEIM). Le texte qui suit a été écrit dans le cadre du projet chaire Téléglobe- Raoul-Dandurand/CEIM/La Presse à l'occasion du Sommet des Amériques.

Depuis une vingtaine d'années, les États-Unis utilisent une stratégie commerciale qui consiste à conclure une entente avec un pays pour ensuite négocier avec un autre État, souvent plus important économiquement, un accord similaire, en prenant alors comme modèle l'accord conclu avec le premier pays. Ainsi, l'accord de libre-échange avec Israël, entré en vigueur en 1985, a servi de modèle à l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis (ALE), qui a servi d'exemple pour l'Accord de libre-échange Nord-américain (ALENA). Ce dernier accord servira-t-il de modèle à l'accord qui devrait créer, si le souhait des négociateurs se réalise, la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) ?

La même analyse peut s'appliquer aux accords sur les investissements. Dès 1982, le gouvernement américain conclut avec le Panama un accord bilatéral qui visait à promouvoir et à protéger les investissements des deux parties sur le territoire de l'autre. Cet accord a ensuite servi de modèle à des accords avec Haïti (qui ne fut jamais ratifié) et avec la Grenade. Il a également été utilisé comme archétype pour le chapitre sur les investissements de l'ALE. Les mêmes idées ont été reprises dans le cadre du chapitre 11 de l'ALENA qui, lui-même, pourrait bien servir de modèle à l'accord sur les investissements dans une éventuelle ZLEA, même si M. Pierre Pettigrew affirme que le Canada ne signera plus d'accord reprenant l'essentiel de ce chapitre.

Le traitement des investissements

Point charnière du chapitre 11, le principe du traitement national empêche les gouvernements d'accorder aux investisseurs étrangers un traitement discriminatoire en regard de celui qui est accordé aux investisseurs nationaux. Ainsi, dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, les États ne pourront protéger les investisseurs nationaux contre la prédation des grandes firmes transnationales, amplifiant le phénomène de centralisation des richesses qui a caractérisé l'économie mondiale au cours des dernières années.

Deuxièmement, certaines dispositions em-

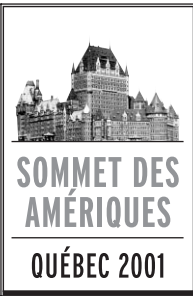
pêchent les États d'établir des obligations ou prescriptions de résultats, notamment utilisées pour obliger un investisseur étranger à acheter ou à investir sur place. De telles dispositions privent les États de la possibilité de favoriser le développement des entreprises locales, facteur important pour les pays en développement, ce qui les rend dépendants du marché international de capital privé.

Troisièmement, l'ALENA utilise un vieux concept de droit coutumier, celui de la « norme minimale de traitement », qui permet aux investisseurs qui auraient reçu un traitement jugé insatisfaisant, mais ne violant pas d'autres articles de l'accord, de poursuivre l'État d'accueil. Le flou entourant ce concept rend son interprétation par les panels arbitraux très imprévisible.

Par ailleurs, le chapitre 11 empêche les États d'établir toute forme de régulation des transferts de capitaux, à moins d'avoir inséré une exception en annexe de l'accord. Cet article prend tout son sens quand on connaît les effets dévastateurs des crises financières récentes, notamment sur les populations. Une telle dérégulation des flux financiers spéculatifs a, selon certains, détourné les capitaux productifs vers des capitaux spéculatifs moins profitables aux pays d'accueil, plus susceptibles d'être retirés rapidement et donc plus dangereux en cas de crise financière ou d'instabilité monétaire.

La protection contre les expropriations et le règlement des différends

Traditionnellement, l'expropriation fait référence à une prise de possession par l'État de la propriété d'un investisseur. L'ALENA a considérablement élargi ce concept en rendant illicites, à moins que l'État ne remplisse plusieurs conditions, les « mesures équivalentes à la nationalisation ou à l'expropriation ». Un État peut ainsi être forcé de verser une compensation à un investisseur à la suite d'une mesure réglementaire visant à protéger l'environnement ou la santé de sa population si cette mesure nuit à la possibilité, pour l'investisseur étranger, de jouir pleinement de sa propriété ; autrement dit, de faire des profits. Mais l'innovation la plus spectaculaire des nouveaux accords sur l'investisse-



Les États doivent maintenant garantir la protection des droits des entreprises étrangères à maximiser leurs profits.

mexicain d'ouvrir un site d'enfouissement des déchets dans la ville de Guadalajara. Peu après avoir fait l'acquisition d'un terrain dans cette même ville, la compagnie commença à investir afin de rendre celui-ci fonctionnel le plus tôt possible. Entre-temps, des études démontrèrent que le site était situé au-dessus d'une nappe d'eau souterraine qui était à la source de l'approvisionnement en eau potable de la population locale, et que l'enfouissement des déchets à cet endroit risquait d'avoir des effets importants sur la qualité de celle-ci. La municipalité de Guadalajara a donc décidé de ne pas délivrer à Metalclad de permis de construction.

Metalclad poursuivait le Mexique, prétendant qu'un tel bris de contrat était l'équivalent d'une expropriation puisqu'il l'empêchait de réaliser les profits espérés au moment de l'investissement. Dans une sentence rendue le 30 août dernier, le panel arbitral a partiellement donné raison à Metalclad et a obligé le Mexique à céder à celle-ci une compensation de 16,7 millions \$ É.-U. : le Mexique aurait violé les obligations qu'il avait vis-à-vis de Metalclad de garantir les normes minimales de traitement auxquelles elle avait droit. De plus, ces mesures doivent être considérées comme étant une expropriation parce qu'elles empêchent l'investisseur de jouir pleinement de sa propriété.

Ce qu'on doit retenir de ces deux cas, c'est qu'avant même de s'occuper de la protection de l'environnement et de la santé de leur population, les États doivent maintenant garantir la protection des droits des entreprises étrangères à maximiser leurs profits. Pendant ce temps, « nos » gouvernements s'engagent dans de nouvelles négociations visant à agrandir l'espace géographique, à accroître le nombre de pays où leurs propres investisseurs pourront, eux-aussi, s'assurer que leurs droits prévaudront sur certains droits fondamentaux des populations. Cette dynamique, les États chercheront-ils à la pousser plus à fond lors du Sommet de Québec ? On peut le croire.

FORUM

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration
GUY CREVIER > Président et éditeur
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint
YVES BELLEFLEUR > Directeur de l'information ALAIN DUBUC > Éditorialiste en chef

Les hauts et les bas de la taxe à l'échec



MICHELE OUIMET
michele.ouimet@lapresse.ca

La taxe à l'échec, imposée depuis quatre ans à des dizaines de milliers de cégepiens qui échouent des cours, est-elle efficace ? Permet-elle d'augmenter le taux de réussite et d'éviter que des étudiants traînent au cégep pendant des années ? Aucune idée.

Bien sûr, le ministère de l'Éducation a quelques chiffres ici et là mais aucune étude ne permet de conclure que la taxe à l'échec est une réussite. Pire, l'impact de cette fameuse taxe n'a jamais été évalué sérieusement. Élimine-t-elle les plus faibles, permettant du même coup au réseau collégial de réaliser des économies ? Encourage-t-elle le décrochage ? Pénalise-t-elle les plus pauvres ? Encore une fois, le ministère l'ignore.

Québec brandit un seul chiffre pour mousser les vertus de sa taxe : le taux de réussite qui a augmenté de 3 % en quatre ans. Mais en 1997, les critères d'admission au cégep ont été rehaussés, ce qui a fortement contribué à augmenter le taux de réussite.

La taxe à l'échec oblige un étudiant à payer 2 \$ par heure de cours échoué. Le premier cours raté est gratuit, l'élève doit donc payer à partir du deuxième. S'il a coulé un cours de 45 heures, il débourse 90 \$. À chaque session, le compteur repart à zéro. En l'an 2000, les cégepiens ont payé en moyenne 204 \$ pour des cours non réussis.

La taxe à l'échec, que le gouvernement appelle pudiquement « incitatif à la réussite », a été concoctée en novembre 1996 par l'ex-ministre de l'Éducation, Pauline Marois, en pleine tourmente budgétaire. À l'époque, elle avait calculé que la taxe pourrait générer des sommes intéressantes.

Mais le gouvernement se défend bien d'imposer cette taxe pour de vulgaires raisons mercantiles. Il parle plutôt de responsabiliser l'étudiant, de hausser le taux de réussite et autres considérations pédagogiques. L'année dernière, la taxe a rapporté 9,3 millions. Le budget annuel des cégeps est de 1,3 milliard. Une goutte d'eau dans un océan.

Les économies réelles ne proviennent pas de ces neuf millions puisés dans la poche des étudiants mais plutôt de l'élimination des plus faibles qui coûtent cher à

l'État. Ces élèves accumulent les retards, prennent une éternité avant d'obtenir leur diplôme ou décrochent après avoir vivoté d'un programme à l'autre pendant plusieurs sessions. Bref, ce sont les plus vulnérables du système.

Et ils sont nombreux. Ceux qui ont terminé leur secondaire avec une moyenne inférieure à 70 % entrent dans cette catégorie. À l'automne 1994, ils étaient 31,5 % au préuniversitaire et 46,6 % en technique. La Commission d'évaluation collégiale a tracé un portrait précis de ces jeunes qui flirtent avec l'échec. Seulement 13,5 % des étudiants qui ont échoué leur premier cours de français et de philosophie finissent par obtenir leur diplôme. Tous les autres abandonnent.

En imposant sa taxe à l'échec, le gouvernement a-t-il réussi à responsabiliser les étudiants et à les garder au cégep en les obligeant à prendre leurs études au sérieux ou, au contraire, les a-t-il poussés vers la sortie ?

Chose certaine, la taxe à l'échec ratisse large. À la session d'automne 1999, 20 536 étudiants ont dû allonger de l'argent et 24 285 à l'hiver 2000. On ne peut pas additionner les deux chiffres pour obtenir un grand total pour l'année 1999-2000 car le ministère ignore combien de cégepiens ont payé à l'automne ET à l'hiver. Mais officiellement, on avance le chiffre de 30 000, soit 20 % de tous les élèves de la province.

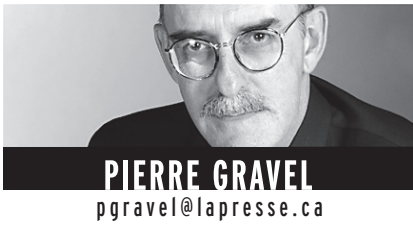
Les cégeps doutent de l'efficacité de la taxe, en plus de pester contre la lourdeur administrative qu'elle génère. Transformés en percepteurs de taxes, ils doivent courir après les mauvais payeurs, allant parfois jusqu'à embaucher une agence de recouvrement pour attraper les plus délinquants.

Le ministre de l'Éducation, François Legault, songe à modifier la taxe à l'échec. Il a accueilli favorablement une solution de compromis élaborée par la Fédération étudiante collégiale. L'élève devrait avoir le choix, croit la fédération : il paie la taxe ou il accepte d'être solidement encadré par un conseiller pédagogique en plus de s'inscrire dans des centres d'aide.

Avant d'accepter cette proposition, le ministre devrait demander à ses fonctionnaires de lui pondre une étude pointue sur les impacts réels de la taxe, positifs et négatifs. Après tout, elle touche un étudiant sur cinq. C'est énorme. Qu'une mesure aussi importante n'ait jamais fait l'objet d'une étude sérieuse est renversant.

Le ministre pourra ainsi prendre une décision éclairée.

Trop beau, trop tôt!



PIERRE GRAVEL
pgravel@lapresse.ca

Trop beau ! Et surtout beaucoup trop tôt ! C'est du moins l'impression de malaise qui émerge de l'aveu étonnamment spontané, samedi dernier, des trois individus qui ont utilisé illégalement le fichier informatique du service de police de la CUM.

Ces derniers, dont un policier qui était encore en fonction au moment du délit et un de ses anciens collègues aujourd'hui retraité, ont reconnu avoir transmis des données qui devaient théoriquement n'être accessibles qu'aux forces de l'ordre. Quelles données ? Transmises à qui ? À quelle fin ? Autant de questions importantes auxquelles on aurait pu normalement obtenir des réponses dans le déroulement d'un procès. Mais qui resteront en suspens parce que, contre toute attente, les accusés ont hermétiquement refermé le dossier en reconnaissant dès le départ leur culpabilité. Sans qu'il soit besoin de la démontrer en la reliant à ceux à qui pouvait profiter le crime.

En règle générale, on ne peut que se réjouir de faire l'économie d'une procédure. Surtout dans une cause qui, comme celle-ci, aurait pu s'avérer longue et coûteuse si les prévenus s'étaient prévalus de tou-

tes les ressources disponibles dans ce type d'exercice. Soit en faisant appel à des criminalistes habiles à faire durer le plaisir ou en multipliant le nombre de témoins et d'experts pour essayer de brouiller les pistes. Ou même, qui sait, de semer des pièges pouvant déboucher sur des erreurs techniques ou des vices de forme qui sont toujours susceptibles de faire avorter le procès le mieux préparé. Et du même coup, permettre à des accusés qui auraient normalement été condamnés de s'en tirer aisément.

On devrait donc pousser un soupir de soulagement devant ce sur-saut de mauvaise conscience de criminels qui plaident coupables et acceptent leur sanction sans rechigner. Sauf qu'on n'est pas ici dans un cas de crime banal fondé sur l'intérêt financier personnel de ses auteurs. C'est de données qui ne peuvent normalement pas intéresser grand monde dont il s'agit. Et d'un corps policier dont les fichiers ne doivent, en principe, servir qu'à lutter contre la criminalité.

On en est réduit à espérer que les enquêteurs qui ont découvert le délit en savent plus long quant aux réels bénéficiaires de cette opération. Mais ce n'est pas en demandant aux citoyens de faire un acte de foi dans la vigilance de la police qu'on dissiperait tous les doutes qui subsistent. C'est en leur expliquant clairement ce qui ne s'est pas dévoilé lors d'un procès où on n'a rien appris. Du moins pas l'essentiel.



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

LA BOÎTE AUX LETTRES



Manifestation contre l'imposition d'un droit d'accès au parc du mont Saint-Bruno.

Rentabilité à tout prix

DIMANCHE et lundi de Pâques, je me promène allègrement dans les parcs provinciaux des îles de Boucherville et d'Oka. On m'y remet à l'entrée un feuillet m'informant de la tarification prochaine portant à 3 \$ le droit d'accès aux parcs appartenant et gérés par le gouvernement du Québec. Lentement, insidieusement ce gouvernement taxe le produit de nos taxes. Est-ce que vraiment ce 3 \$ rendra ces lieux rentables : ce genre de ticket modérateur s'étendra-t-il aux autres services gouvernementaux ? Et l'an prochain, pourquoi pas 5 \$, et une autre hausse l'année suivante, et ainsi de suite. Le gouvernement du Canada résiste, et laisse encore l'accès gratuit aux biens communs. On a beau dire, le libre choix fédéral c. provincial comporte encore certains avantages. Je n'ose pas imaginer ce que deviendrait la pratique de la tarification de tous les services gouvernementaux dans un Québec souverain, où l'absence de rivalité politique serait absente. Tout serait donc permis au nom du libre-échange et de la rentabilité à tout prix. Québec Inc. est de retour et frappe encore le petit, le démuné, le pauvre.

DANIEL LAFLAMME
Montréal

Ce que la main droite donne...

M. Landry, MERCI POUR votre incommensurable bonté. Pendant de nombreuses années, vous avez généreusement donné à tous les citoyens la permission de circuler librement et gratuitement dans les parcs du Québec. Nous en sommes tous reconnaissants. Maintenant que votre main droite nous octroie une « généreuse » baisse d'impôts, nous pourrions remettre à votre main gauche ces économies en payant désormais un tarif dans ces parcs.

ALAIN DUPUIS
Boisbriand

Un compromis intéressant

M. Michel Chouinard, APRÈS AVOIR lu votre opinion

dans *La Presse* du 1^{er} avril sur la nouvelle tarification des parcs provinciaux, la boucane me sortait par la nez...

Pauvre petit monsieur de Saint-Bruno qui devra à l'avenir payer un gros 35 \$ par année pour aller faire sa p'tite marche de santé sur SA MONTAGNE avec sa p'tite famille en sortant par la porte arrière de sa résidence. Monsieur devrait se considérer comme privilégié d'avoir un accès facile à ce magnifique parc et payer sans broncher. Cet individualisme de petit bourgeois de banlieue me pue au nez et je trouve regrettable que vous ayez donné la parole à ce mossier qui ne semble préoccupé que par son portefeuille et la largeur de son nombril. Les gens qui habitent l'Est de Montréal et qui fréquentent le parc des îles de Boucherville auraient sûrement été de meilleurs interviewés. La tarification est de plus en plus utilisée au sein des entreprises publiques et je considère qu'il s'agit là d'un compromis intéressant pour le gouvernement qui doit investir pour maintenir la qualité des équipements et des services dans les parcs provinciaux. Je préfère que le gouvernement investisse dans la santé et l'éducation...

MARYSE VERMETTE
Boucherville

République de bananes du Nord ?

LES CITOYENS de Québec sont tous surpris d'entendre Bernard Landry annoncer qu'ils sont « les latinos du Nord ». Ils sont moins épatés quand ils envisagent devenir la première « république de bananes du Nord » !

G. DUBÉ

Inquiétant silence

NOS PARLEMENTAIRES font preuve d'un inquiétant silence face au débat de fond qu'implique le Sommet des Amériques.

Sujet d'une importance capitale pour la société quant aux répercussions de cette dernière, la libéralisation des échanges devrait susciter un débat d'une ampleur proportionnelle à son importance.

Mais, malheureusement, et fort heureusement pour les protagonistes de cette mondialisation à saveur de « rationalisation » économique (que certains démagogues aiment appeler dangereusement, selon un schéma d'analyse darwinien, « le cycle, l'évolution naturelle des choses »), nos élus demeurent muets.

Lorsque ces derniers prennent la parole, c'est pour en faire une guerre de drapeaux et de visibilité ; à cet égard, les événements entourant, entre autres, le fameux babillard électronique ou encore les banderoles de bienvenue à l'initiative du gouvernement péquiste nous le rappelleront. Sur la scène fédérale, les parlementaires sont tout aussi coupables d'un silence fort désolant et irresponsable face aux enjeux qu'impose la ZLEA ; les énergies déployées par l'ensemble des partis (à l'exception du NPD) concernant le petit jeu de salissage à l'endroit du premier ministre (communément appelé le « Shawinigate ») va à l'en-

contre des véritables débats nationaux qui s'imposent en ce moment. Cette attitude nous laisse tous pantois. Ainsi, alors que se dessine en coulisses un réaménagement complet des Amériques, les citoyens voient la « main invisible » tenir la plume à leur place.

À Ottawa comme à Québec, les garde-fous démocratiques sont inexistantes.

Le déficit démocratique entourant le sommet a d'ailleurs, et à juste titre, été décrié par le président de notre Assemblée nationale, monsieur Jean-Pierre Charbonneau. Madame Louise Beaudoin de même que monsieur Bernard Landry, ce dernier étant le chantre du néolibéralisme depuis belle lurette, n'ont guère tardé à se distancer de la position de M. Charbonneau.

FRANCIS CLERMONT
étudiant en Science politique, UQAM

Intelligence et souveraineté

UN CINÉASTE bien connu aurait déclaré que ce n'est pas parce que « t'es de gauche que t'es intelligent ». À cela je réponds que ce n'est pas parce que « t'es souverainiste que t'es intelligent » ! Car cette faculté n'est l'apanage d'aucune option constitutionnelle, ni d'aucun parti politique.

PIERRE BISSONNETTE
Terrebonne

Un régime plein de bon sang ?

JE SUIS DEPUIS quelque temps, avec une grande satisfaction, le régime des groupes sanguins. Je connais aussi de nombreuses personnes qui en tirent le plus grand bienfait. C'est un régime souple, beaucoup moins strict et radical que bien d'autres régimes qui ont eu leur heure de gloire (macrobiotique, par exemple). Le régime des groupes sanguins favorise certains aliments plutôt que d'autres, dépendant du groupe sanguin auquel on appartient, mais reste très varié et équilibré. Il ne représente donc absolument aucun danger pour la santé. C'est pourquoi je n'arrive pas à comprendre l'obstination des autorités en la matière (Ordre des diététistes et Collège des médecins, entre autres) à s'acharner contre ce régime et les praticiens qui le recommandent. D'autres régimes plus exclusifs et restrictifs (mais peut-être moins probants et efficaces), aux bases scientifiques autrement plus contestables, n'ont jamais été stigmatisés de la sorte.

Alors, plutôt que de condamner sans appel une approche un peu novatrice (qui a le malheur de remporter un certain succès), l'establishment médical devrait faire preuve d'un peu plus de prudence et de retenue et surtout — qualités éminemment scientifiques — d'esprit d'examen, d'honnêteté et de la plus élémentaire objectivité.

CHRISTIAN FEUILLETTE
Montréal

VOUS VULEZ NOUS ÉCRIRE ?
Adresse électronique:
edito@lapresse.ca

FORUM

| LIBRE-ÉCHANGE ET MONDIALISATION (3) |

Le défi de la gouvernance

La mondialisation de la seconde moitié du XX^e siècle a bouleversé les souverainetés nationales et mis en péril les piliers essentiels au fonctionnement de ce système

KIMON VALASKAKIS

M. Valaskakis était l'ambassadeur du Canada à l'OCDE au moment de la négociation de l'AMI. Il est actuellement le président du Club d'Athènes, un projet impliquant plusieurs personnalités internationales visant une meilleure gouvernance mondiale. À la veille du Sommet des Amériques, il nous livre ses réflexions dans une série de trois articles, dont voici le dernier.

Une des conséquences non anticipées de la mondialisation est que le monde sans frontières qu'elle nous propose risque d'apporter avec lui un monde sans règles. Le vaisseau spatial Terre n'a plus de pilote. Un nombre croissant de secteurs échappe à l'autorité des lois et règlements avec un risque grandissant d'anarchie.

Le système de gouvernance mondial actuel est connu par les juristes sous le nom d'Ordre « Westphalien », car on peut retracer ses racines au Traité de Westphalie, en 1649, qui a mis fin à la guerre de Trente Ans. Ce traité européen a transféré le pouvoir juridique du Saint Empire Germanique aux princes et rois de l'Europe et a consacré le principe de la souveraineté nationale comme pierre angulaire de la gouvernance européenne. Entre le 17^e et le 20^e siècle, l'ordre Westphalien est devenu un système de gouvernance mondiale. Or la mondialisation de la seconde moitié du XX^e siècle a bouleversé les souverainetés nationales et mis en péril les piliers essentiels au fonctionnement de ce système. Au moins trois facteurs menacent l'ordre Westphalien d'effondrement imminent.



Kimon Valaskakis

Désuétude de la souveraineté « territoriale » dans un monde de plus en plus virtuel

Dans le système Westphalien, la souveraineté des gouvernements nationaux s'exerce sur un territoire géographique. Le gouvernement français légifère à l'intérieur des frontières de la France, le gouvernement américain sur le territoire des États-Unis, etc. Il n'y a, en principe pas d'extra-territorialité. Avec la mondialisation les frontières disparaissent et les défis ne sont plus territoriaux. Qu'il s'agisse de l'Internet, de la finance mondiale, de la vache folle ou du changement climatique, les gouvernements nationaux, limités par leur juridiction territoriale ne peuvent plus répondre adéquatement à ces défis.

Ceci s'applique même aux ensembles continentaux. Une charte européenne de l'Internet, une charte des Amériques sur le changement climatique, etc. auront peu d'effets, du moment que les défis sous-jacents ne sont pas limités par le territoire. Seule une action concertée internationale donc une gouvernance mondiale peut établir des règles opérationnelles. S'il y a un seul « trou » dans le système, qui échappe aux juridictions territoriales, des acteurs délinquants peuvent éviter tout contrôle. Un bateau « souverain » ayant à son bord des serveurs informatiques ou des banques privées pourrait, théoriquement échapper à tout contrôle des gouvernements du monde.

Ce découplage entre l'autorité territoriale et un monde de plus en plus virtuel est le talon d'Achille du système Westphalien qui a été conçu à une époque où le territoire était encore extrêmement important. Les facteurs de production (ainsi que les facteurs de destruction) se déplacent avec impunité d'une juridiction à une autre en les neutralisant.

Fragmentation de la souveraineté elle-même

Même la souveraineté classique, s'exerçant sur un territoire est en train de s'effriter avec la cession volontaire de pouvoirs de la part



Le nouvel édifice du Parlement européen, à Strasbourg, a été inauguré en juillet 1999.

de gouvernements vers le bas, vers le haut et latéralement vers les forces du marché. Le transfert de pouvoirs vers le bas s'opère par la décentralisation administrative et par la prolifération de régimes fédérés. En effet, dans une fédération la souveraineté est partagée entre divers niveaux de gouvernements. Aujourd'hui, des pays comme le Canada, les États-Unis, l'Australie, etc. ont un nombre appréciable de gouvernements sous-nationaux qui possèdent des pouvoirs « régaliens » à savoir, la capacité de taxer, de subventionner, d'établir des lois et règlements et de les appliquer par la force. Même les pays unitaires se décentralisent. On note aussi que les gouvernements sous-nationaux assument de plus en plus une personnalité internationale (ministère des relations internationales du Québec, le rayonnement mondial des villes-régions, etc.). Ces instances subnationales ont souvent un droit de regard dans les traités internationaux signés par les gouvernements centraux, ce qui limite la marge de manoeuvre de ces derniers.

Le transfert de la souveraineté vers le haut se fait à l'occasion de la création d'organisations intergouvernementales (OMC, ONU, etc.) auxquelles on délègue de plus en plus de pouvoirs. Le cas le plus extrême est celui de l'Union européenne où les directives de la Commission ont préséance sur le droit national. En fait, la supranationalité européenne est le premier exemple d'une structure d'autorité « post Westphalienne ». Théoriquement ce transfert vers le haut pourrait apporter une meilleure gouvernance mondiale. Mais malheureusement il se fait d'une façon désordonnée et d'après des règles du jeu elles-mêmes désuètes. Le résultat est que plusieurs organisations intergouvernementales sont de plus en plus contestées et leur légitimité remise en cause. Les rencontres intergouvernementales comme le Sommet de Québec suscitent donc d'importantes contestations.

Enfin la cession de souveraineté la plus destructurante pour le système westphalien est celle qui transfère de plus en plus de pouvoirs aux acteurs non étatiques. Le retrait de l'État se fait par quatre moyens, la privatisation, la déréglementation, les coupures budgétaires et les traités de libre-échange. Le résultat net de ce transfert latéral est de

promouvoir l'essor des acteurs non étatiques qui commencent à se substituer à l'État en assumant des fonctions de gouvernance. Qui sont ces nouveaux acteurs ?

Au premier chapitre on comptera les entreprises multinationales qui par leur taille économique et leur mobilité planétaire peuvent jouer une juridiction nationale contre une autre. Bien que la plupart des entreprises occidentales essayent de respecter l'intérêt public, rien ne garantit que dans un monde sans règles, un code de bonne conduite d'entreprises « citoyennes » va continuer à exister spontanément. Au contraire, la tentation à la délinquance pourra devenir plus pressante en l'absence de sanctions. Donc au second chapitre on doit craindre l'émergence de mafias, qui à toute fin pratique sont des entreprises qui opèrent en dehors du cadre de la loi. L'expérience malheureuse de l'ex-Union soviétique démontre qu'un système de marché sans un État fort dégénère très vite en un système de mafias.

Au troisième chapitre on comptera les multiples organisations qui prétendent représenter la « Société civile ». Typiquement ces ONGs prétendent combler un vide démocratique. Quand les gouvernements perdent leur légitimité, les citoyens recherchent une représentation plus directe qui se fait par des ONGs spontanés. On trouvera dans ce groupe des entreprises philanthropiques mais aussi des « gun lobbies » à l'américaine préconisant le port des armes à feu ou aussi des sectes intégristes. La Société civile c'est tout le monde et aussi personne. Mais son existence souligne une carence du système démocratique régulier qui n'a pas encore été adapté à la mondialisation.

Les options : privatisation de la gouvernance ou « Westphalie II » ?

En déstructurant un ordre mondial basé sur la coexistence des souverainetés nationales, la mondialisation offre deux voies d'avenir pour un système « post-westphalien ». La première est caractérisée par la privatisation à outrance de la gouvernance. Au fur et à mesure que les gouvernements nationaux s'éclipsent et se retirent de la scène économique, ils ouvrent la porte aux acteurs non étatiques qui assumeront les fonctions de gouvernance. Certains applaudiront ce

phénomène en soulignant l'inefficacité des gouvernements qui devant les défis de la mondialisation et ne disposant que d'instruments d'intervention limités par des frontières territoriales semblent patauger.

Mais l'abolition de la souveraineté westphalienne risque d'emporter aussi la démocratie car, en principe, les gouvernements de pays démocratiques sont censés répondre aux souhaits de leur électorat. De remplacer la règle de décision une personne = un vote, qui est l'essence même de la démocratie, par la règle des marchés qui est un dollar = un vote ou encore par la règle mafieuse, une mitraille = un vote, serait lourde de conséquence. Sans sous-estimer la grande efficacité des marchés libres dans l'allocation des ressources et dans la création de richesse, la plupart d'entre nous seront d'avis qu'on ne peut pas tout confier au vote-dollar et encore moins au vote-mitraille. Il faut donc refaire l'État de droit au niveau mondial.

C'est cette seconde alternative que nous appellerons métaphoriquement Westphalie II. Elle consisterait à repenser l'équilibre entre les forces du marché et les forces de la démocratie pour promouvoir une « autre » mondialisation, plus humaine, plus civilisée, plus politique (au sens noble de *polis* qui vient du grec pour décrire l'organisation de la « Ville »). En un certain sens, nous pensons que le véritable défi contemporain n'est pas de créer de zones de libre-échange qui se superposent l'une sur l'autre mais d'oeuvrer en faveur d'une mondialisation politique et sociale qui s'efforcera d'apporter la prospérité économique à tous. C'est un peu l'objectif du Club d'Athènes, une initiative internationale visant la création de « l'Athènes-Monde » à l'image de la République de Platon.

Les nouvelles que nous apporte la mondialisation sont davantage bonnes que mauvaises. Mais il faut tirer les marrons du feu par une bonne gestion de la mondialisation, ce qui dépasse de loin la négociation de nouveaux traités de libre-échange régionaux ou mondiaux. Il faut réhabiliter le politique, le social et le culturel, sans quoi la cohésion de nos sociétés s'effondrera en même temps que le système westphalien.

— FIN —

Le Canada et les Amériques: une fenêtre et non pas un mur

JACK JEDWAB

L'auteur enseigne à l'Institut d'études canadiennes de l'Université McGill.

Même si ce n'est pas surprenant, il est malheureux que le Sommet de Québec donne lieu à un autre chapitre de notre saga constitutionnelle. Depuis des mois, Bernard Landry et Louise Beaudoin ne cessent de s'indigner du sort qu'on réserve au Québec — ou plutôt aux souverainistes dans le cadre du Sommet. C'est normal que les souverainistes croient que le Québec devrait être autour de la table avec les pays des Amériques. Toutefois, le fait que le Canada n'offre pas cette occasion au Québec n'est pas un rejet mais plutôt le reflet de la réalité qui est que le Québec fait partie de la fédération canadienne. Dans le cadre de ces débats autour du sommet, il est opportun de s'interroger sur le poids réel qu'aurait un Québec souverain au sein des pays des Amériques. Rappelons-nous qu'il y a 34 pays autour de la table et que leur influence varie selon leur poids démographique, économique et politique. Or, au sein des Amériques, l'Uruguay et l'Équateur n'ont pas le même poids que les États-Unis ou le Brésil, dans le même sens que la Sas-

katchewan n'a pas la même influence que le Québec au sein du Canada.

Dans le contexte nord-américain, les souverainistes nous rappellent très souvent notre fragilité démographique en nous décrivant comme étant une infime minorité sur le continent. Ironiquement dans ce cas-ci, ils veulent nous faire croire qu'avec moins d'un pour cent de la population des Amériques, le Québec aurait une influence majeure autour de cette table. En termes strictement démographiques, dans le cadre des Amériques, l'influence d'un Québec souverain serait comparable à celle du El Salvador et de la Bolivie.

En fait, on ne peut pas tout mesurer en termes démographiques. Le Québec vante son importance économique et ses échanges commerciaux avec les pays des Amériques. Pauline Marois a même dit que « s'il y avait un G7 des Amériques, le Québec en ferait partie », parce que son économie est la sixième en importance dans les trois Amériques. Puisque la taille économique est essentielle, pourquoi ne pas rester au sein du Canada afin de profiter d'une plus grande importance au sein des Amériques ? De nombreux entrepreneurs québécois qui ont participé aux missions commerciales d'Équipe Canada

(même notre ancien premier ministre Lucien Bouchard) peuvent témoigner des opportunités économiques que le Canada offre à l'étranger.

Faire progresser ses intérêts sur le plan international dépend souvent des capacités à bâtir des alliances et des coalitions au-delà des différences. Mais le Québec a des intérêts linguistiques à protéger. Parmi les 800 millions d'habitants des 34 pays des Amériques, quelque 300 millions ont l'anglais comme langue première, un chiffre presque égal à ceux dont c'est l'espagnol, et quelque 170 millions ont comme langue maternelle le portugais. Quant aux francophones, dont la population s'élève à 20 millions dans les Amériques (ceci avec l'inclusion des créolophones d'Haïti), plusieurs maintiennent que la langue est la plus importante base des solidarités et le gouvernement fédéral pourrait, grâce à son engagement envers les français, être très utile aux francophones, non seulement du Québec mais dans l'ensemble du Canada.

Or, quels que soient les différences d'opinion des Canadiens quant aux politiques linguistiques, le fait est que le Canada est obligé, par sa constitution, de protéger et de promouvoir la langue française dans les

instances internationales. Il est clair que ce ne sont pas tous les pays des Amériques qui accepteraient un tel engagement. Quant au respect de la langue française, grâce à la fédération des francophones du Canada, elle a plus de poids politique dans les Amériques. Pour ceux qui prétendent que se sont seulement les Québécois qui possèdent la capacité de défendre la langue française, ils devraient nous expliquer pourquoi les Pettigrew et Chrétien sont incapables de le faire.

Selon Bernard Landry, le « Canada s'érige comme un mur entre le Québec et le monde ». C'est paradoxal puisque le Canada voulait justement accueillir le Sommet des Amériques afin d'ouvrir une fenêtre sur le Québec auprès de nombreuses personnes et pays. Certes le fédéral pensait que tenir le Sommet à Québec serait bon pour l'unité en démontrant aux Québécois que faire partie du Canada permet d'amener le monde ici. Pour leur part, les souverainistes disent que tenir le Sommet au Québec est une sorte de provocation. C'est, en fin de compte, à la population de juger qui a tort et qui a raison. Entre temps, c'est regrettable que, dans le cadre d'un sommet qui désire identifier des objectifs communs entre les populations des Amériques, nos chicanes domestiques deviennent si centrales.

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec 

La Presse

19 avril 2001

Page A20 manquante